

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1097

30 avril 2014

### SOMMAIRE

<b>Aerium Capital Management S.A.</b> .....	<b>52614</b>	<b>Sigval Venture S.A.</b> .....	<b>52610</b>
<b>Africa Investments Holdings</b> .....	<b>52614</b>	<b>Snow S.à r.l.</b> .....	<b>52611</b>
<b>AI Silver S.A.</b> .....	<b>52614</b>	<b>Sopartag S.A.</b> .....	<b>52611</b>
<b>Albatros Invest S.A.</b> .....	<b>52656</b>	<b>Sopartag S.A.</b> .....	<b>52613</b>
<b>ALF Participations S.A.</b> .....	<b>52613</b>	<b>Stern Investments S.A.</b> .....	<b>52613</b>
<b>Ansbacher Group Holdings Limited</b> .....	<b>52614</b>	<b>Substantial Services S.à r.l.</b> .....	<b>52611</b>
<b>Applied Materials Holdings S.à r.l.</b> .....	<b>52632</b>	<b>Sud Immo Invest S.A.</b> .....	<b>52612</b>
<b>Duvel Asset Company Sàrl</b> .....	<b>52654</b>	<b>Sujedo S.A., SPF</b> .....	<b>52612</b>
<b>Hypebox S.à r.l.</b> .....	<b>52642</b>	<b>Sympa S.A.</b> .....	<b>52612</b>
<b>Kilcullen Tesla Holding S.A.</b> .....	<b>52621</b>	<b>Système de Développement Européen</b>	
<b>NREP Transactions Holding 2 S.à r.l.</b> .....	<b>52623</b>	<b>S.A.</b> .....	<b>52613</b>
<b>OI-Paper S.A.</b> .....	<b>52626</b>	<b>Tenir S.A. SPF</b> .....	<b>52610</b>
<b>Patron Mawson S.à r.l.</b> .....	<b>52616</b>	<b>Ter-Ellen S.A.</b> .....	<b>52610</b>
<b>Robert Walters Luxembourg Investment</b>		<b>Total Holding S.A.</b> .....	<b>52615</b>
<b>S.à r.l.</b> .....	<b>52629</b>	<b>Transcontinental Gas Invest S.à r.l.</b> .....	<b>52611</b>
<b>Sebas S.A.</b> .....	<b>52610</b>	<b>Tresco S.A., SPF</b> .....	<b>52615</b>
<b>SFS Europe S.A.</b> .....	<b>52611</b>	<b>Trulux S.à r.l.</b> .....	<b>52612</b>
<b>SHRM S.à r.l.</b> .....	<b>52613</b>	<b>ZIT Consulting S.à r.l.</b> .....	<b>52615</b>
<b>Side-Lane S.à r.l.</b> .....	<b>52610</b>	<b>ZIT Consulting S.à r.l.</b> .....	<b>52615</b>

**Tenir S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 180.593.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014034336/10.

(140037919) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2014.

**Ter-Ellen S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 16.137.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014034337/10.

(140038442) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2014.

**Sebas S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 37, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 87.141.

Le Bilan au 31.12.2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014034305/10.

(140038863) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2014.

**Signal Venture S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 73.720.

Le Bilan au 31.12.2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014034310/10.

(140038796) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2014.

**Side-Lane S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6440 Echternach, 12, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 156.244.

Hiermit teilen wir Ihnen mit, dass sich die Geschäftsräume der Gesellschaft ab dem 1. März 2014 in der  
12, rue de la gare  
L 6440 Echternach  
befinden.

Echternach, den 03/03/2014.

Viviane Duhr / Silke Müller

Geschäftsführerin

Référence de publication: 2014034309/14.

(140038665) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2014.

**SFS Europe S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 40, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 128.505.

## EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 30 janvier 2014 que:

- Est nommé réviseur d'entreprises agréé en remplacement du commissaire aux comptes, EY, Ernst&Young S.A, 7, rue Gabriel Lippmann, Parc d'activités Syrdall 2, L-5365 MUNSBACH.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2014.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 5 mars 2014.

Référence de publication: 2014034307/14.

(140038762) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2014.

**Snow S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 23, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 157.840.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014034314/9.

(140038752) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2014.

**Sopartag S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 64.820.

Le Bilan au 30.06.2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014034318/10.

(140038803) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2014.

**Substantial Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach.

R.C.S. Luxembourg B 77.186.

Le Bilan au 31 DECEMBRE 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2014034321/10.

(140038700) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2014.

**Transcontinental Gas Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 176.270.

Les statuts coordonnés au 28 janvier 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch

Notaire

Référence de publication: 2014034333/11.

(140038705) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2014.

**Sympa S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5553 Remich, 26-28, Quai de la Moselle.  
R.C.S. Luxembourg B 155.243.

Der Jahresabschluss zum 31. Dezember 2012 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Unterschrift.

Référence de publication: 2014034325/11.

(140038360) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2014.

---

**Sujedo S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R.C.S. Luxembourg B 26.145.

Le Bilan au 31.10.2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014034323/10.

(140038860) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2014.

---

**Sud Immo Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.  
R.C.S. Luxembourg B 95.455.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 24 février 2014*

Les membres du Conseil d'administration décident de transférer le siège social de la Société de L-1330 Luxembourg, 34A, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, à L-2168 Luxembourg, 127, Rue de Mühlenbach, avec effet au 1<sup>er</sup> mars 2014.

Ils prennent note qu'à partir du 1<sup>er</sup> mars 2014, la nouvelle adresse professionnelle des trois Administrateurs de la Société sera la suivante: L-2168 Luxembourg, 127, Rue de Mühlenbach.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2014.

SUD IMMO INVEST S.A.

Référence de publication: 2014034322/16.

(140038539) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2014.

---

**Trulux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.  
R.C.S. Luxembourg B 147.117.

*Extrait des résolutions circulaires du conseil de gérance prises en date du 24 février 2014*

Les membres du Conseil de gérance, délibérant valablement, décident de transférer le siège social de la Société de L-1330 Luxembourg, 34A, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, à 127, rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg avec effet au 1<sup>er</sup> mars 2014.

Ils prennent note qu'à partir du 1<sup>er</sup> mars 2014, la nouvelle adresse professionnelle de Monsieur François Georges, gérant de la Société sera la suivante: 127, rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2014.

TRULUX S.À R.L.

Référence de publication: 2014034345/17.

(140038510) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2014.

---

**Sopartag S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R.C.S. Luxembourg B 64.820.

Le Bilan au 30.06.2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014034319/10.

(140038804) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2014.

**Stern Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 53.103.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014034320/10.

(140038029) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2014.

**SHRM S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 16, avenue de la Liberté.  
R.C.S. Luxembourg B 142.261.

Les comptes annuels clos au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014034308/10.

(140038451) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2014.

**Système de Développement Européen S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach.  
R.C.S. Luxembourg B 38.774.

Le Bilan au 31 DECEMBRE 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg.

Référence de publication: 2014034326/10.

(140038701) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2014.

**ALF Participations S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2420 Luxembourg, 24, avenue Emile Reuter.  
R.C.S. Luxembourg B 149.980.

*Extrait des résolutions adoptées par l'associé unique de la Société en date du 5 mars 2014*

L'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- Monsieur George Dikanarov, employé privé, né le 28 janvier 1978 à Sofia (Bulgarie), résidant professionnellement au 47, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, a été nommé en qualité de commissaire avec effet au 29 novembre 2013 et jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui approuvera les comptes annuels au 31 décembre 2013 (en remplacement de Madame Anne-Cécile Jourden-Vasseur, démissionnaire);

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014034439/14.

(140039366) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2014.

**Aerium Capital Management S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.  
R.C.S. Luxembourg B 138.692.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014034407/9.

(140039371) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2014.

---

**Africa Investments Holdings, Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 1, boulevard Joseph II.  
R.C.S. Luxembourg B 162.091.

Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires qui s'est tenue extraordinairement à Luxembourg le 26 février 2014, les décisions suivantes ont été prises:

1. De révoquer Deloitte S.A., société anonyme, ayant son siège social au 560 rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg en sa qualité de commissaire.

2. De nommer jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels clôturant au 31 décembre 2014:

*Commissaire:*

M. Pascal GOUGNOT, demeurant professionnellement au 1, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2014034408/15.

(140039174) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2014.

---

**AI Silver S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.  
R.C.S. Luxembourg B 104.776.

*Extrait des résolutions des administrateurs prises en date du 20 février 2014*

Les administrateurs de la Société ont décidé comme suit:

- de transférer le siège social de la Société du 19-21 Boulevard du Prince Henri, L - 1724 Luxembourg, vers le 20 Rue de la Poste, L-2346 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CITCO C&T (Luxembourg) S.A.

Société Anonyme

Signature

Employé

Référence de publication: 2014034409/16.

(140039767) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2014.

---

**Ansbacher Group Holdings Limited, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 102.073.575,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 102.888.

L'associé unique, QNB International Holdings Limited S.à.r.l., inscrite auprès du registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 102.895, a transféré son siège social du 8-10 rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, au 412F route d'Esch, L-1030, en date du 24 Novembre 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

*Un Mandataire*

Référence de publication: 2014034414/14.

(140039545) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2014.

---

**ZIT Consulting S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1741 Luxembourg, 149, rue de Hollerich.

R.C.S. Luxembourg B 80.244.

—  
*Cession de parts*

Il résulte d'une cession de parts intervenue en date du 17 février 2014 que:

La société ZIT HOLDING SA, ayant son siège social à L-1741 Luxembourg, 149 rue de Hollerich, inscrite auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 78283, cède la totalité des parts sociales qu'elle détient dans la société ZIT CONSULTING Sarl, soit 100 (cent) parts sociales à Monsieur André SADLER.

Après cette cession, Monsieur André SADLER détient la totalité des parts sociales de la société ZIT CONSULTING Sarl, soit 100 parts sociales.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme et sincère

Signature

Référence de publication: 2014034374/17.

(140038591) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2014.

---

**ZIT Consulting S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1741 Luxembourg, 149, rue de Hollerich.

R.C.S. Luxembourg B 80.244.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 17 février 2014*

A la date du 17 février 2014, l'associé unique de la société ZIT CONSULTING Sarl, a pris les résolutions suivantes:

1. L'Assemblée Générale prend acte de la démission de la société ERA-GDL Sarl, ayant son siège social à L-1741 Luxembourg, 149 rue de Hollerich et inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 61816, de ses fonctions de gérant avec effet immédiat.

2. L'Assemblée Générale nomme avec effet immédiat Monsieur André SADLER, né le 16 février 1954 à Thionville (France) et demeurant à L-1857 Luxembourg, 4 rue du Kiem, gérant de la société avec effet immédiat.

3. La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature unique du gérant.

Pour extrait conforme et sincère

Signatures

Référence de publication: 2014034375/17.

(140038591) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2014.

---

**Total Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 80.375.

Le Bilan au 30.06.2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014034342/10.

(140038799) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2014.

---

**Tresco S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 29, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 10.746.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 février 2014.

Référence de publication: 2014034344/10.

(140037950) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2014.

---

**Patron Mawson S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 184.651.

—  
STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the sixth of February.

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Patron Investments IV S.à r.l., a limited liability company with registered office at L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 160.456, here represented by Mr Erwin VANDE CRUYS, private employee, residing in 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Luxembourg on February 3, 2014.

Said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and by the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity in which it acts, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated.

**Art. 1.** There exists among the subscribers and all persons and entities who may become shareholders in the future a private limited liability company (société à responsabilité limitée) by the name of "Patron Mawson S.à r.l." (the Company).

**Art. 2.** The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio. The object of the Company is also to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition, development and exploitation of any immovable property located in all countries.

The Company may also give guarantees and grant security interests over some or all of its assets, including without limitation, by way of pledge, transfer or encumbrance, in favour of or for the benefit of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company.

The Company may borrow in any form and issue notes, bonds, debentures, certificates, shares, beneficiary parts, warrants and any kind of debt or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company.

The Company may carry out any commercial, industrial, and financial operations, which are directly or indirectly connected with its purpose or which may favour its development.

**Art. 3.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 4.** The registered office is established in the municipality of Luxembourg-City.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

**Art. 5.** The Company's subscribed share capital is fixed at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) represented by five hundred (500) shares having a nominal value of twenty-five euro (EUR 25) per each share.

**Art. 6.** The capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by decision of the shareholders meeting, in accordance with article 13 of these articles of association.

**Art. 7.** Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

**Art. 8.** Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

**Art. 9.** In case of a sole shareholder, the Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act).

**Art. 10.** The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders will not bring the Company to an end.



**Art. 11.** The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers.

The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) are appointed, revoked and replaced by the general shareholder meeting, by a decision adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

A chairman pro tempore of the board of managers may be appointed by the board of managers for each board meeting of the Company. The chairman, if one is appointed, will preside at the meeting of the board of managers for which he has been appointed. The board of managers will appoint a chairman pro tempore by vote of the majority of the managers present or represented at the board meeting.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 11 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the single signature of any member of the board of managers. The board of managers may elect among its members a general manager who may bind the Company by his sole signature, provided he acts within the limits of the powers of the board of managers.

The general shareholders meeting or the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents. The general shareholders meeting or the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented. The board of managers can deliberate or act validly only if at least the majority of its members are present or represented at a meeting of the board of managers.

In case of plurality of managers, written notices of any meeting of the board of managers will be given to all managers, in writing or by cable, telegram, telefax or telex, at least 24 (twenty-four) hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency. This notice may be waived if all the managers are present or represented, and if they state that they have been informed on the agenda of the meeting. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

A manager may act at a meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telefax or telex another manager as his proxy. A manager may also participate in a meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to hear one another. The participation by a manager in a meeting by conference call or by other similar means of communication shall be deemed to be a participation in person at such meeting. The decisions of the board of managers will be recorded in minutes to be held at the registered office of the Company and to be signed by the managers, present or represented at the board meeting, or by the chairman of the board of managers, if one has been appointed. Proxies, if any, will remain attached to the minutes of the relevant meeting.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the board of managers may also be passed in writing in which case it shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every manager. The date of such circular resolution shall be the date of the last signature. A meeting of the board of managers held by way of such circular resolution will be deemed to be held in Luxembourg.

**Art. 12.** The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

**Art. 13.** The sole shareholder assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the articles of association of the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the Companies Act.

**Art. 14.** The Company's year starts on January 1<sup>st</sup> and ends on December 31<sup>st</sup> of each year.

**Art. 15.** Each year, with reference to December 31<sup>st</sup>, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 16.** The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital. The balance of the net profits is at the free disposal of the shareholder's general meeting. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may decide to pay interim dividends.

**Art. 17.** At the time of winding up of the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

**Art. 18.** Reference is made to the provisions of the Companies Act for all matters for which no specific provision is made in these articles of association.

#### *Subscription and Payment*

All the five hundred (500) shares have been subscribed by Patron Investments IV S.à r.l., prenamed.

All shares have been fully paid-up by contribution in cash, so that the sum of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) is at the free disposal of the Company; evidence of which has been given to the undersigned notary.

#### *Transitory Provision*

The first financial year shall begin today and it shall end on December 31<sup>st</sup>, 2014.

#### *Estimate of costs*

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be born by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately one thousand four hundred euro (EUR 1,400).

#### *Extraordinary general meeting*

Immediately after the incorporation, the shareholders representing the entire subscribed capital of the Company have herewith adopted the following resolutions:

1) The number of managers is set at two (2). The meeting appoints as managers of the Company for an unlimited period of time:

- Mr Emmanuel Mougeolle, director, born in Épinal, France, on July 3<sup>rd</sup>, 1977, residing professionally at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg; and

- Mrs Géraldine Schmit, director, born in Messancy (Belgium) on November 12<sup>th</sup>, 1969, residing professionally at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

2) The registered office is established in L-2310 Luxembourg, 6 avenue Pasteur.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the date stated above.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, said proxyholder signed together with Us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la version française du texte qui précède**

L'an deux mille quatorze, le six février.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

#### **A COMPARU:**

Patron Investments IV S.à r.l., une société à responsabilité limitée, avec siège social à L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 160.456, ici représentée par Monsieur Erwin VANDE CRUYS, employé privé, résidant professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 3 février 2014.

Laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire agissant pour le compte des parties comparantes et le notaire instrumentaire, demeure annexée au présent acte avec lequel elle est enregistrée.

Laquelle comparante, aux termes de la capacité avec laquelle elle agit, a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il existe entre les souscripteurs et toutes les personnes ou entités qui pourraient devenir associés par la suite une société à responsabilité limitée, prenant la dénomination de "Patron Mawson S.à r.l." (ci-après, la Société).

**Art. 2.** L'objet social de la Société est l'accomplissement de toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, sous quelque forme que ce soit, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par la vente, par échange ou toute

autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de son portefeuille. La société peut également accomplir toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à l'acquisition, le développement et l'exploitation de toute opération mobilière et immobilière situé dans tout pays.

La Société peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. Elle pourra nantir, céder, grever de charges tout ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

La Société peut emprunter, sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder à l'émission de titres, obligations, bons de caisse, certificats, parts bénéficiaires et warrants ainsi que et toute sorte d'instruments de dette ou de capital. La Société peut prêter des fonds, y compris ceux issus du produit de prêts et/ou émissions de valeurs mobilières à ses filiales, à des sociétés affiliées ainsi qu'à toute autre société.

La Société peut accomplir toutes opérations commerciales, industrielles et financières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles de favoriser son développement.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

La Société peut ouvrir des succursales dans tous autres lieux du pays ainsi qu'à l'étranger.

**Art. 5.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (12.500.- EUR) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25.- EUR) chacune.

**Art. 6.** Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision de l'associé unique sinon de l'assemblée des associés, conformément à l'article 13 des présents statuts.

**Art. 7.** Chaque part sociale donne droit à une fraction, proportionnelle au nombre des parts existantes, de l'actif social ainsi que des bénéfices.

**Art. 8.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

**Art. 9.** Toutes cessions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales peuvent être cédées, à condition d'observer les exigences de l'article 189 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi de 1915).

**Art. 10.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique, sinon d'un des associés, ne mettent pas fin à la Société.

**Art. 11.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants ont été désignés, ils formeront un conseil de gérance. Le ou les gérant(s) n'ont pas besoin d'être associés. Le ou les gérants sont désignés, révoqués et remplacés par l'assemblée des associés, par une résolution adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Un président pro tempore du conseil de gérance peut être désigné par le conseil de gérance pour chaque conseil de gérance de la Société.

Le président, si un président a été désigné, présidera la réunion du conseil de gérance pour laquelle il aura été désigné. Le conseil de gérance désignera un président pro tempore par vote de la majorité des gérants présents ou représentés lors du conseil de gérance.

Vis-à-vis des tiers, le ou les gérant(s) ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social et sous réserve du respect des dispositions du présent article 11.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, de la compétence du conseil de gérance.

En cas de gérant unique, la Société sera engagée par la seule signature du gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la seule signature d'un membre quelconque du conseil de gérance. Le conseil de gérance peut élire parmi ses membres un gérant-délégué qui aura le pouvoir d'engager la Société par la seule signature, pourvu qu'il agisse dans le cadre des compétences du conseil de gérance.

L'assemblée des associés ou le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

L'assemblée des associés ou le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance déterminera la responsabilité du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

En cas de pluralité de gérants, les décisions du conseil de gérance seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés.

Le conseil de gérance peut délibérer ou agir valablement seulement si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée lors de la réunion du conseil de gérance.

En cas de pluralité de gérants, avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie, au moins 24 (vingt-quatre) heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence. On pourra passer outre cette convocation si les gérants sont présents ou représentés au conseil de gérance et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour.

Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les gérants qui prennent part à la réunion de s'entendre mutuellement. La participation d'un gérant à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication sera considérée comme une participation en personne à la réunion. Les décisions du conseil de gérance seront consignées dans un procès-verbal qui sera conservé au siège social de la Société et signé par les gérants, présents ou représentés au conseil de gérance, ou par le président du conseil de gérance, si un président a été désigné. Les procurations, s'il y en a, seront jointes au procès-verbal de la réunion.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du conseil de gérance peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du conseil de gérance sans exception. La date d'une telle décision circulaire sera la date de la dernière signature. Une réunion du conseil de gérance tenue par voie circulaire sera considérée comme ayant été tenue à Luxembourg.

**Art. 12.** Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

**Art. 13.** L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que de l'accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des dispositions de la Loi de 1915.

**Art. 14.** L'année sociale de la Société commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

**Art. 15.** Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire et du bilan.

**Art. 16.** Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde du bénéfice net est à la libre disposition de l'assemblée générale. Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra décider de verser un dividende intérimaire.

**Art. 17.** Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

**Art. 18.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales de la Loi de 1915.

#### *Souscription et libération*

Toutes les cinq cents (500) parts sociales ont été souscrites Patron Investments IV S.à r.l., préqualifiée.

Toutes les parts ont été intégralement libérées par apport en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500.- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2014.

#### *Evaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à approximativement mille quatre cents euros (1.400.- EUR).

*Assemblée générale constitutive*

Immédiatement après la constitution de la Société, les associés préqualifiés représentant la totalité du capital souscrit ont pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre de gérants est fixé à deux. Sont nommés comme gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- Mr Emmanuel Mougeolle, gérant de Sociétés, né à Épinal, France, le 3 juillet 1977, demeurant professionnellement à 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg; et

- Madame Géraldine Schmit, gérant de Sociétés, née à Messancy (Belgique) le 12 novembre 1969, résidant professionnellement à 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

2. Le siège social de la société est établi à 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, celle-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: E. Vande Cruys et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 14 février 20104. LAC/2014/7289. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

*Le Receveur (signée): Irène THILL.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 février 2014.

Référence de publication: 2014027410/290.

(140033013) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2014.

**Kilcullen Tesla Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 130.350.

In the year two thousand and fourteen, on the seventh of February.

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held

an extraordinary general meeting of the shareholders of "KILCULLEN TESLA HOLDING S.A.", a société anonyme having its registered office in Luxembourg, incorporated by a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, dated 11 July 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1997 of 15 September 2007. The Articles of Association have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, dated 8 April 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1342 of 6 June 2013.

The meeting is presided by Mr Erwin VANDE CRUYS, private employee, residing professionally at L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo,

who appoints as secretary Mrs Marilyn KRECKÉ, private employee, residing professionally at the same address.

The meeting elects as scrutineer Mr Gianpiero SADDI, private employee, residing professionally at the same address.

The office of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state:

I. That the shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list signed "ne varietur" by the shareholders or their proxies, by the office of the meeting and the notary. The said list as well as the proxies will be registered with this deed.

II. That it appears from the attendance list, that 3.100 (three thousand one hundred) shares out of 3,100 (three thousand one hundred) shares, representing 100% of the shares are represented. The meeting is therefore regularly constituted and can validly deliberate and decide on the aforesaid agenda of the meeting, of which the shareholders have been informed before the meeting.

III. That the agenda of the meeting is the following:

*Agenda:*

1. Change of the registered seat of the company from L-5365 Munsbach, 18-20, rue Gabriel Lippmann, to L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains and amendment of Article 1, first sentence of the second paragraph of the Articles of Incorporation.

2. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolution:

*Sole resolution*

The meeting decides to change the registered seat of the company from L-5365 Munsbach, 18-20, rue Gabriel Lippmann to L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains, so that Article 1, first sentence from the second paragraph of the Articles of Incorporation will be read as follows:

" **Art. 1. First sentence from the second paragraph.** The registered office is established in the municipality of Luxembourg-City."

Nothing else being on the agenda, the chairman closes the meeting.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith, that on the request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their surnames, names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us the notary the present original deed.

**Suit la traduction en langue française:**

L'an deux mille quatorze, le sept février.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie

l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «KILCULLEN TESLA HOLDING S.A.», avec siège social à L-5365 Munsbach, 18-20, rue Gabriel Lippmann, constituée suivant acte reçu par le notaire Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem en date du 11 juillet 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1997 du 15 septembre 2007. Les statuts de la société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte de Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, en date du 8 avril 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1342 du 6 juin 2013.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Erwin VANDE CRUYS, employé privé, demeurant professionnellement à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo,

qui désigne comme secrétaire Madame Marilyn KRECKÉ, employée privée, demeurant professionnellement à la même adresse.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Gianpiero SADDI, employé privé, demeurant professionnellement à la même adresse.

Le bureau ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence signée «ne varietur» par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Que 3.100 (trois mille cent) parts sociales de 3.100 (trois mille cent) actions, soit 100% du capital social sont présentes ou représentées à la présente assemblée, de manière à ce que la présente assemblée peut valablement siéger sur les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires déclarant par ailleurs, avoir eu connaissance pour leur avoir été communiqué au préalable.

III. Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

1. Changement de l'adresse du siège social de la société de L-5365 Munsbach, 18-20, rue Gabriel Lippmann à L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains, et modification subséquente de l'article 1, première phrase du deuxième alinéa afin de lui donner la teneur suivante:

«Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg-Ville.»

2. Divers

Ce fait exposé et reconnu exact par l'assemblée, cette dernière, après délibération, a pris la résolution suivante:

*Résolution unique*

L'assemblée décide de changer l'adresse du siège social de la société de L-5365 Munsbach, 18-20, rue Gabriel Lippmann à L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains et de modifier par subséquent l'article 1, première phrase du deuxième alinéa, qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 1<sup>er</sup> . première phrase du deuxième alinéa.** Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg-Ville."  
Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire instrumentaire qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, lesdits comparants ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: E. Vande Cruys, M. Krecké, G. Saddi et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 13 février 2014. Relation: LAC/2014/6959. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 21 février 2014.

Référence de publication: 2014027318/102.

(140033139) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2014.

**NREP Transactions Holding 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 115.472.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-eighth day of the month of January;

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned.

THERE APPEARED

1) Cheyne Special Situations Investments (No. 2) S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 20, rue de la Poste, L2346 Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B.110809,

here represented by Me Jean-Louis FROGNET, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

2) NREP C-Fund I APS, a Danish company registered with the Danish trade register under the number Reg No (CVR) 32157114, having its registered office at Skodsborgvej 48A, 2830 Virum, Denmark,

here represented by Me Jean-Louis FROGNET, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxies, after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties have requested the undersigned notary to state that:

The appearing parties are the shareholders (the "Shareholders") of NREP Transactions Holding 2 S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B.115472 and having its registered office at 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg (the "Company").

II. The Company was incorporated pursuant to a deed of Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, then notary residing in Luxembourg, dated 5 April 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 19 June 2006 under the number 1185.

III. The Company's share capital is currently set at two hundred forty-seven thousand Euro (EUR 247,000.-), represented by one thousand five hundred eighty-one (1,581) ordinary shares of a par value of one hundred twenty-five Euro (EUR 125.-) each and by three hundred ninety-five (395) preferred shares of a par value of one hundred twenty-five Euro (EUR 125.-) each, all fully subscribed and entirely paid up.

IV. The agenda of the meeting is as follows:

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of one thousand three hundred seventy-five Euro (EUR 1,375.-), by the creation and the issue of one (1) new ordinary share and ten (10) new preferred shares, together with a share premium of twenty-one million two hundred ninety thousand one hundred fifty-five Euro (EUR 21,290,155.-).

2. Subscription and payment of the newly issued shares by Cheyne Special Situations Investments (No. 2) S.à r.l. and NREP C-Fund I APS.

3. Subsequent amendment of article 6 of the articles of association of the Company to reflect the preceding agenda items.

4. Miscellaneous.

The Shareholders then passed the following resolutions:

*First resolution*

The Shareholders resolve to increase the share capital of the Company by an amount of one thousand three hundred seventy-five Euro (EUR 1,375.-) in order to bring the share capital from its present amount of two hundred forty-seven thousand Euro (EUR 247,000.-) to the amount of two hundred forty-eight thousand three hundred seventy-five Euro (EUR 248,375.-) and to issue in this respect one (1) new ordinary share and ten (10) new preferred shares.

*Second resolution*

The one (1) new ordinary share and ten (10) new preferred shares are subscribed by Cheyne Special Situations Investments (No. 2), S.à r.l. and NREP C-Fund I APS as follows:

Cheyne Special Situations Investments (No. 2) S.à r.l.: one (1) new ordinary share

NREP C-Fund I APS: ten (10) new preferred shares

The new ordinary share has been issued in counterpart for its nominal value of one hundred twenty-five Euro (EUR 125.-) together with a share premium of sixteen million nine hundred fifty thousand seventy-seven Euro (EUR 16,950,077.-) by a contribution in kind consisting in the conversion of a certain, liquid and enforceable claim (the "First Claim") that Cheyne Special Situations Investments (No. 2) S.à r.l. holds against the Company.

The new preferred shares have been issued in counterpart for their par value of one thousand two hundred fifty Euro (EUR 1,250.-) together with a share premium of four million three hundred forty thousand seventy-seven Euro (EUR 4,340,077.-) by a contribution in kind consisting in the conversion of a certain, liquid and enforceable claim (the "Second Claim") that NREP C-Fund I APS holds against the Company.

The existence and the valuation of the First Claim and the Second Claim results from a certificate issued by the Company's managers on 21 January 2014 which, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed after signature for the purpose of registration.

It results that nothing opposes to the conversion arising from the First Claim and the Second Claim of an amount of one thousand three hundred seventy-five Euro (EUR 1,375.-) into capital of the Company and of an amount of twenty one million two hundred ninety thousand one hundred fifty-four Euro (EUR 21,290,154.-) in share premium.

*Third resolution*

As a consequence of the preceding resolutions, the first paragraph of the article 6 of the articles of incorporation of the Company is amended and shall henceforth read as follows:

“ **Art. 6.** The Company's capital is set at two hundred forty-eight thousand three hundred seventy-five Euro (EUR 248,375.-), represented by one thousand five hundred eighty two (1,582) ordinary shares of a par value of one hundred twenty-five Euro (EUR 125.-) each (the "Ordinary Shares") and by four hundred and five (405) preferred shares of a par value of one hundred twenty-five Euro (EUR 125.-) each (the "Preferred Shares"), all fully subscribed and entirely paid up.”

*Statement*

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing parties, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing parties, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxy-holder has signed with Us, the notary, the present deed.

**Follows the french translation:**

L'an deux mille quatorze, le vingt-huitième jour du mois de janvier.

Par-devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à [Luxembourg], (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

**ONT COMPARU:**

1) Cheyne Special Situations Investments (No. 2) S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée sous les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg et enregistrée sous le numéro B.110809 auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg,

ici représentée par Maître Jean-Louis FROGNET, avocat, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

2) NREP C-Fund I APS, une société danoise enregistrée auprès du registre de commerce danois sous le numéro Reg No (CVR) 32157114 et ayant son siège social au Skodsborgevej 48A, 2830 Virum, Danemark,

ici représentée par Maître Jean-Louis FROGNET, prénommé, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.



Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, demeureront annexées aux présentes pour être enregistrées en même temps.

Lesquelles comparantes, par leur mandataire, ont requis le notaire instrumentaire d'acter:

I. Lesquelles comparantes sont les associés (les «Associés») de la société NREP Transactions Holding 2 S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B.115472 et ayant son siège social à 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg (la «Société»).

II. Que la Société a été constituée suivant un acte notarié du notaire Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 5 avril 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 19 juin 2006 sous le numéro 1185.

III. Que le capital de la Société est actuellement fixé à deux cent quarante-sept mille euros (EUR 247.000,-), représenté par mille cinq cent quatre-vingt-une (1.581) parts sociales ordinaires, chacune d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-), et par trois cent quatre-vingt-quinze (395) parts sociales préférentielles d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées.

IV. Que l'ordre du jour est le suivant:

1. Augmentation du capital de la Société d'un montant de mille trois cent soixante-quinze Euro (EUR 1.375,-) par la création et l'émission de une (1) nouvelle part sociale ordinaire et dix (10) nouvelles parts sociales préférentielles avec une prime d'émission totale de vingt-et-un millions deux cent quatre-vingt-dix mille cent cinquante-cinq Euros (EUR 21.290.155,-).

2. Souscription et paiement des nouvelles parts sociales par Cheyne Special Situations Investments (No.2) S.à r.l. et NREP C-Fund I APS.

3. Modification afférente de l'article 6 des statuts de la Société pour refléter les points précédents de l'ordre du jour.

4. Divers.

Les Associés ont ensuite pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Les Associés décident d'augmenter le capital de la Société d'un montant de mille trois cent soixante-quinze Euros (EUR 1.375,-) afin de le porter de son montant actuel de deux cent quarante-sept mille euros (EUR 247.000,-) à un montant de deux cent quarante-huit mille trois cent soixante-quinze Euros (EUR 248.375,-), et d'émettre à cet égard une (1) nouvelle part sociale ordinaire et dix (10) nouvelles parts sociales préférentielles.

#### *Deuxième résolution*

Les dix (10) nouvelles parts sociales préférentielles et la nouvelle part sociale ordinaire sont souscrites par Cheyne Special Situations Investments (No. 2) S.à r.l. et NREP C-Fund I APS, précitées, comme suit:

Cheyne Special Situations Investments (No 2), S.à r.l.: une (1) nouvelle part sociale ordinaire

NREP C-Fund I APS: dix (10) nouvelles parts sociales préférentielles

La nouvelle part sociale ordinaire a été émise en contrepartie de sa valeur nominale de cent vingt-cinq Euros (EUR 125,-) avec une prime d'émission de seize millions neuf cent cinquante mille soixante-dix-sept Euros (EUR 16.950.077,-) par l'apport en nature consistant en la conversion d'une créance certaine, liquide et exigible (la "Première Créance") que Cheyne Special Situations Investments (No.2) S.à r.l. a envers la Société.

Les nouvelles parts sociales préférentielles ont été émise en contrepartie de leur valeur nominale de mille deux cent cinquante Euros (EUR 1.250,-) avec une prime d'émission de quatre millions trois cent quarante mille soixante-dix-sept Euros (EUR 4.340.077,-) par l'apport en nature consistant en la conversion d'une créance certaine, liquide et exigible (la "Seconde Créance") que NREP C-Fund I APS a envers la Société.

L'existence et la valeur de ces Première Créance et Deuxième Créance résulte d'un certificat émis par les gérants de la Société le 21 janvier 2014 qui, après avoir été signé ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte en vue de leur enregistrement.

Il résulte que rien ne s'oppose à la conversion provenant de la Première Créance et de la Deuxième Créance d'un montant de mille trois cent soixante-quinze Euros (EUR 1.375,-) en capital de la Société et d'un montant de vingt-et-un millions deux cent quatre-vingt-dix mille cent cinquante-quatre Euros (EUR 21.290.154,-) en prime d'émission.

#### *Troisième résolution*

Sur base des résolutions précédentes, l'article 6 des statuts de la Société sera modifié pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital de la Société est fixé à deux cent quarante-huit mille trois cent soixante-quinze Euros (EUR 248.375,-), représenté par mille cinq cent quatre-vingt-deux (1.582) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune (les «Parts Sociales Ordinaires») et par quatre cent cinq (405) parts sociales préférentielles d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune (les «Parts Sociales Préférentielles»), toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.»

*Déclaration*

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare, à la demande des comparantes, que le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la demande des mêmes comparantes, et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire des comparantes, agissant comme indiqué ci-avant, connu du notaire par ses noms, prénoms usuels, états et demeures, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: FROGNET, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 31 janvier 2014. LAC/2014/4857. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Irène THILL.

Référence de publication: 2014027389/159.

(140032721) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2014.

**OI-Paper S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 157.211.

In the year two thousand thirteen, on the twenty-third day of the month of December;

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

THERE APPEARED

Mrs. Sonia LARABA, employee, residing professionally in L-1331 Luxembourg, 31 Boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

acting as representative of the board of directors of the public limited company "OI-Paper S.A.", established and having its registered office in L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, registered with the Trade and Companies Registry of Luxembourg, section B, under the number 157211 (the "Company"), pursuant to a power given by a resolution of the board of directors taken in its meeting dated December 13, 2013;

an extract of the minutes of the said meeting, signed "ne varietur" by the appearing person and the officiating notary, shall remain attached to the present deed with which they shall be formalised.

The appearing person, acting in said capacity, has requested the undersigned notary to record his declarations as follows:

1. The Company has been incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, on November 30<sup>th</sup>, 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 161 of the 26<sup>th</sup> of January 2011,

and the articles of association have been amended several times and for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary, on December 11, 2013, not yet published.

2. The subscribed corporate capital is set four million two hundred thirty-nine thousand one hundred and fifty Euros (EUR 4,239,150.-), divided into three hundred seventy-five thousand five hundred twenty-eight (375,528) Ordinary Class A Shares and forty-eight thousand three hundred eighty-seven (48,387) Ordinary Class B Shares of a par value of ten Euros (EUR 10.-) each.

3. Pursuant to paragraph 5.2 of article 5 of the articles of association of the Company, the authorized capital is set at EUR 100,000,000.- (one hundred million Euros) divided into 10,000,000 (ten millions) shares with a par value of EUR 10.- (ten EUR) each, comprising Ordinary Class A Shares (Class A Shares) and Ordinary Class B Shares (Class B Shares).

4. Pursuant to paragraph 5.4 of article 5 of the articles of association of the Company, the board of directors is authorised, during a period of five years ending on the 30<sup>th</sup> of November 2015, to increase from time to time the subscribed capital, within the limits of the authorised capital. This increase of capital may be subscribed and shares issued with or without issue premium and paid up by contribution in kind or cash, by incorporation of claims in any other way to be determined by the board of directors. The board of directors is specifically authorized to proceed to such issues without reserving for the then existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares to be issued. The board of directors may delegate to any duly authorized director or officer of the Company, or to any other duly authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital.

5. Through its resolution dated December 13, 2013, the board of directors of the Company has decided to increase the share capital by an amount of two million three hundred ninety three thousand three hundred forty Euros (EUR 2,393,340) so as to raise the subscribed capital from its present amount of four million two hundred thirty-nine thousand one hundred and fifty Euros (EUR 4,239,150.-) up to six million six hundred thirty two thousand four hundred ninety Euros (EUR 6,632,490), by:

(i) the creation, in the frame of the Co-Investors Plan A, of two hundred eighteen thousand five hundred seventeen Euros (218,517) new Ordinary Class A Shares of a nominal value of ten Euros (EUR 10.-) each, at an issue price of forty

Euros (EUR 40.-) per share, making two million one hundred eighty five thousand one hundred seventy Euros (EUR 2,185,170) for the corporate capital and six million five hundred fifty five thousand five hundred and ten Euros (EUR 6,555,510.-) for the share premium, and

(ii) the creation, in the frame of the Co-Investors Plan B, of twenty thousand eight hundred seventeen (20,817) new Ordinary Class B Shares at the nominal value of ten Euros (EUR 10.-) per share, making two hundred eight thousand one hundred and seventy Euros (EUR 208,170.-) for the corporate capital,

(the "Newly Issued Shares").

6. The Newly Issued Shares in the Company have been subscribed and allocated to the subscribers detailed on the list here annexed.

The justifying applications forms, after having been signed "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed the deed to be filed with it with the registration authorities.

The Newly Issued Shares have been paid up by a contribution in cash. The proof of the payment of eight million nine hundred forty eight thousand eight hundred and fifty Euros (EUR 8,948,850.-) has been given to the undersigned notary who expressly acknowledges it.

7. As a consequence of this increase of capital, paragraph 5.1 of article 5 of the articles of association of the Company is amended and now reads as follows:

" 5.1. The subscribed corporate capital is set six million six hundred thirty two thousand four hundred and ninety Euros (EUR 6,632,490.-), divided into five hundred ninety four thousand and forty five (594,045) Ordinary Class A Shares and SIXTY NINE THOUSAND TWO HUNDRED AND FOUR (69,204) Ordinary Class B Shares of a par value of ten Euros (EUR 10.-) each."

#### *Expenses*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately three thousand two hundred Euros.

#### *Statement*

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing person, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the appearing person, acting as said before, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said appearing person has signed with Us the notary the present deed.

#### **Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille treize, le vingt-troisième jour du mois de décembre;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

#### **A COMPARU:**

Madame Sonia LARABA, employée, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 31 Boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

agissant en qualité de mandataire du conseil d'administration de la société anonyme "OI-Paper S.A.", établie et ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 157211 (la "Société"), en vertu d'un pouvoir conféré par décision du conseil d'administration prise en sa réunion datée du 13 décembre 2013;

un extrait dudit procès-verbal de ladite réunion, après avoir été signé "ne varietur" par la personne comparante et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte avec lequel il sera formalisé.

Laquelle personne comparante, agissant ès-dites qualité, a requis le notaire soussigné d'acter ses déclarations comme suit:

1. La Société a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, le 30 novembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 161 du 26 janvier 2011,

et les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 11 décembre 2013, non encore publié.

2. Le capital souscrit de la Société s'élève actuellement à quatre millions deux cent trente-neuf mille cent cinquante Euros (EUR 4.239.150,-), divisé en trois cent soixante-quinze mille cinq cent vingt-huit (375.528) Actions Ordinaires de Classe A et quarante-huit mille trois cent quatre-vingt-sept (48.387) Actions Ordinaires de Classe B d'une valeur nominale de dix Euros (EUR 10.-).

3. Conformément au paragraphe 5.2 de l'article 5 des statuts de la Société, le capital autorisé est fixé à EUR 100.000.000.- (cent millions d'Euros) qui sera divisé en 10.000.000 (dix millions) actions de EUR 10.- (dix euros) chacune, réparti en Actions Ordinaires de Classe A (les Actions de Classe A) et en Actions Ordinaires de Classe B (les Actions de Classe B).

4. Conformément au paragraphe 5.4 de l'article 5 des statuts de la Société, le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans se terminant le 30 novembre 2015, autorisé à augmenter en temps utile qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission et libérées par apport en nature ou en numéraire, par compensation avec des créances ou de toute autre manière à déterminer par le conseil d'administration. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

5. Par sa résolution du 13 décembre 2013, le conseil d'administration de la Société a décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de deux millions trois cent quatre-vingt-treize mille trois cent quarante euros (EUR 2.393.340,-) en vue de le porter de son montant actuel de quatre millions deux cent trente-neuf mille cent cinquante Euros (EUR 4.239.150,-) à six millions six cent trente-deux mille quatre cent quatre-vingt-dix euros (EUR 6.632.490,-), par:

(i) la création, dans le cadre du "Co-Investors Plan A" de deux cent dix-huit mille cinq cent dix-sept (218.517) Actions Ordinaires de Classe A nouvelles d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune, à un prix d'émission de quarante euros (EUR 40,-) par action, faisant deux millions cent quatre-vingt-cinq mille cent soixante-dix euros (EUR 2.185.170,-) pour le capital social et six millions cinq cent cinquante-cinq mille cinq cent dix euros (EUR 6.555.510,-) pour la prime d'émission, et

(ii) par la création, dans le cadre du "Co-Investors Plan B" de vingt mille huit cent dix-sept (20.817) Actions Ordinaires de Classe B nouvelles à la valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) par action, faisant deux cent huit mille cent soixante-dix euros (EUR 208.170,-) pour le capital social,

(les "Actions Nouvellement Emises").

6. Les Actions Nouvellement Emises de la Société ont été souscrites et affectées aux souscripteurs apparaissant sur la liste en annexe.

Les formulaires justificatifs de souscription, après avoir été signés "ne varietur" par la personne comparante et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les Actions Nouvellement Emises ont été libérées par un apport en numéraire. La preuve du paiement des huit millions neuf cent quarante huit mille huit cent cinquante euros (EUR 8.948.850,-) a été donnée au notaire soussigné qui le constate expressément.

7. En conséquence d'une telle augmentation du capital, le paragraphe 5.1 de l'article 5 des statuts de la Société est modifié afin d'avoir désormais la teneur suivante:

" 5.1. Le capital social souscrit est fixé à six millions six cent trente-deux mille quatre cent quatre-vingt-dix euros (EUR 6.632.490,-), divisé en cinq cent quatre-vingt-dix mille quarante-cinq (594.045) Actions Ordinaires de Classe A et soixante-neuf mille deux cent quatre (69.204) Actions Ordinaires de Classe B d'une valeur nominale de dix Euros (EUR 10,-) chacune."

#### *Frais*

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de trois mille deux cents euros.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même personne comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte à la personne comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par son nom, prénom, état civil et domicile, ladite personne comparante a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: S. LARABA, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 décembre 2013. LAC/2013/60254. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Releveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 12 février 2014.

Référence de publication: 2014027393/157.

(140033134) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2014.

---

**Robert Walters Luxembourg Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 183.111.

In the year two thousand and thirteen on the twentieth day of December;

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

THERE APPEARED:

ROBERT WALTERS HOLDINGS LIMITED, a private company limited by shares governed by the laws of the United Kingdom, registered with the Registrar of Companies for England and Wales under number 02003768, having its registered office at 11 Slingsby Place, St Martin's Courtyard, London, WC2E 9AB, United Kingdom,

here represented by Me Laura ROSSI, attorney-at-law, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxy after signature ne varietur by the proxy-holder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party has requested the undersigned notary to state that:

- The appearing party is the sole shareholder of the private limited liability company ("société à responsabilité limitée") existing under the name of "Robert Walters Luxembourg Investment S.à r.l." (the "Company"), with registered office at 26a, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, in the process of being registered with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated 13 December 2013, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, and whose articles of incorporation have not been amended since the incorporation of the Company.

- The Company's capital is currently set at twenty thousand Australian Dollars (AUD 20,000.-), represented by twenty thousand (20,000) shares of a par value of one Australian Dollar (AUD 1.-) each, all fully subscribed and entirely paid up.

- The agenda is worded as follows:

1. Increase of the share capital of the Company from twenty thousand Australian Dollars (AUD 20,000.-) to three million two hundred and three thousand six hundred Australian Dollars (AUD 3,203,600.-) by the creation and the issue of three million one hundred eighty three thousand six hundred (3,183,600) new shares, together with an aggregate share premium of twenty eight million six hundred fifty two thousand four hundred Australian Dollars (AUD 28,652,400.-) allocated to the Company's share premium account.

2. Subscription and payment of all the three million one hundred eighty three thousand six hundred (3,183,600) newly issued shares by the Company's existing sole shareholder, ROBERT WALTERS HOLDINGS LIMITED.

3. Amendment of article 6, paragraph 1, of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the increase of the share capital of the Company.

4. Deletion of the fifth paragraph of article 8 of the articles of incorporation of the Company.

5. Miscellaneous.

The shareholder then passed the following resolutions:

*First resolution*

The sole shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of three million one hundred eighty-three thousand six hundred Australian Dollars (AUD 3,183,600.-) in order to bring the share capital from its present amount of twenty thousand Australian Dollars (AUD 20,000.-) represented by twenty thousand (20,000) shares with a par value of one Australian Dollar (AUD 1.-) each, to three million two hundred and three thousand six hundred Australian Dollars (AUD 3,203,600.-) and to issue in this respect three million one hundred eighty three thousand six hundred (3,183,600) new shares (the "New Shares") with a par value of one Australian Dollar (AUD 1.-) each.

The New Shares are being issued with an aggregate share premium of twenty-eight million six hundred fifty-two thousand four hundred Australian Dollars (AUD 28,652,400.-) allocated to the Company's share premium account.

*Second resolution*

The three million one hundred eighty three thousand six hundred (3,183,600) New Shares are entirely subscribed by the Company's existing sole shareholder, ROBERT WALTERS HOLDINGS LIMITED, prenamed.

The New Shares have been issued in counterpart for their par value of three million one hundred eighty-three thousand six hundred Australian Dollars (AUD 3,183,600.-) together with an aggregate share premium of twenty-eight million six hundred fifty-two thousand four hundred Australian Dollars (AUD 28,652,400.-) and are fully paid-up by a contribution

in kind consisting in the contribution to the Company of two certain, liquid and enforceable claims (the "Claims") held by ROBERT WALTERS HOLDINGS LIMITED.

The existence and the valuation of the Claims results from a certificate issued by the Company's managers on 18 December 2013 which, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed after signature for the purpose of registration.

It results that nothing opposes to the contribution of the Claims of an amount of thirty-one million eight hundred thirty-six thousand Australian Dollars (AUD 31,836,000.-) to the capital of the Company.

Out of the contribution made by ROBERT WALTERS HOLDINGS LIMITED, the amount of three hundred and twenty thousand three hundred and sixty Australian Dollars (AUD 320,360.-) will be allocated to the Company's legal reserve account.

#### *Third resolution*

As a consequence of the preceding resolution, Article 6, paragraph 1, of the articles of incorporation of the Company is amended and shall henceforth read as follows:

**" Art. 6.** The Company's capital is set at three million two hundred and three thousand six hundred Australian Dollars (AUD 3,203,600.-) represented by three million two hundred and three thousand six hundred (3,203,600.-) shares of a nominal value of one Australian Dollar (AUD 1.-) each, all fully subscribed and entirely paid-up.

(...)"

#### *Fourth resolution*

The sole shareholder resolves to delete the fifth paragraph of article 8 of the articles of incorporation of the Company.

#### *Costs*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately evaluated at six thousand Euros (EUR 6,000.-).

#### *Statement*

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing party, acting as said before, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the said proxy-holder has signed together with Us, the notary, the present deed.

#### **Suit la version française du texte qui précède**

L'an deux mille treize, le vingtième jour du mois de décembre;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

#### **A COMPARU:**

ROBERT WALTERS HOLDINGS LIMITED, une société à responsabilité limitée soumise aux lois du Royaume-Uni, enregistrée auprès du Registrar of Companies for England and Wales sous le numéro 02003768, ayant son siège social 11 Slingsby Place, St Martin's Courtyard, Londres, WC2E 9AB, Royaume-Uni,

ici représentée par Maître Laura ROSSI, Avocat à la Cour, de résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration, après signature *ne varietur* par le mandataire et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- La comparante est l'associé unique de la société à responsabilité limitée existant sous la dénomination de "Robert Walters Luxembourg Investment S.à r.l." (la "Société"), avec siège social au 26a, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, en cours d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, constituée à la suite d'un acte du notaire instrumentant, en date du 13 décembre 2013 en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, et dont les statuts n'ont pas été modifiés depuis la constitution de la Société.

- Le capital social de la Société est actuellement fixé à vingt mille dollars australiens (AUD 20.000.-), représenté par vingt mille (20.000) parts sociales d'une valeur nominale de un dollar australien (USD 1.-) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.

- L'ordre du jour est conçu comme suit:

1. Augmentation du capital social de la Société de vingt mille dollars australiens (AUD 20.000,-) à trois millions deux cent trois mille six cents dollars australiens (AUD 3.203.600,-), par la création et l'émission de trois millions cent quatre vingt trois mille six cents (3.183.600) nouvelles parts sociales, émises ensemble avec une prime d'émission de vingt huit millions six cents cinquante-deux mille quatre cents dollars australiens (AUD 28.652.400,-), versée sur le compte de la prime d'émission de la Société.

2. Souscription et paiement des trois millions cent quatre vingt trois mille six cents (3.183.600) parts sociales nouvellement émises par l'associé unique existant, ROBERT WALTERS HOLDINGS LIMITED.

3. Modification de l'article 6, alinéa 1, des statuts de la Société en conséquence de l'augmentation du capital social de la Société.

4. Suppression du cinquième paragraphe de l'article 8 des statuts de la Société.

5. Divers.

L'associé unique a ensuite pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de trois millions cent quatre-vingt-trois mille six cents dollars australiens (AUD 3.183.600,-) pour porter le capital social de son montant actuel de vingt mille dollars australiens (AUD 20.000,-) représenté par vingt mille (20.000) parts sociales d'une valeur nominale de un dollar australien (AUD 1,-) chacune, à un montant de trois millions deux cent trois mille six cents dollars australiens (AUD 3.203.600,-), et d'émettre à cet égard trois millions cent quatre vingt trois mille six cents (3.183.600) nouvelles parts sociales (les "Nouvelles Parts") d'une valeur nominale de un dollar australien (AUD 1,-) chacune.

Les Nouvelles Parts sont émises ensemble avec une prime d'émission de vingt-huit millions six cent cinquante-deux mille quatre cents dollars australiens (AUD 28.652.400,-), versée sur le compte de la prime d'émission de la Société

#### *Deuxième résolution*

Les trois millions cent quatre vingt trois mille six cents (3.183.600) Nouvelles Parts sont entièrement souscrites par l'associé unique existant, ROBERT WALTERS HOLDINGS LIMITED, préqualifié.

Les Nouvelles Parts ont été émises en contrepartie de leur valeur nominale de trois millions cent quatre-vingt-trois mille six cents dollars australiens (AUD 3.183.600,-) ensemble avec une prime d'émission de vingt-huit millions six cent cinquante-deux mille quatre cents dollars australiens (AUD 28.652.400,-) et sont intégralement payées par un apport en nature consistant en la contribution à la Société de deux créances certaines, liquides et exigibles (les "Créances") détenues par ROBERT WALTERS HOLDINGS LIMITED.

L'existence et la valeur des Créances résulte d'un certificat émis par les gérants de la Société le 18 décembre 2013 qui, après avoir été signé et revêtu par le représentant de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte en vue de leur enregistrement.

Il en résulte que rien ne s'oppose à la contribution des Créances d'un montant de trente et un millions huit cent trente-six mille dollars australiens (AUD 31.836.000,-) au capital social de la Société.

De l'apport de ROBERT WALTERS HOLDINGS LIMITED, la somme de trois cent vingt mille trois cent soixante dollars australiens (AUD 320.360,-) sera allouée au compte de réserve légale de la Société.

#### *Troisième résolution*

En conséquence de la résolution qui précède l'Article 6, alinéa 1, des statuts de la Société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à trois millions deux cent trois mille six cents dollars australiens (AUD 3.203.600,-), représenté par trois millions deux cent trois mille six cents (3.203.600,-) parts sociales d'une valeur nominale de un dollar australien (AUD 1,-) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées. (...)».

#### *Quatrième résolution*

L'associé unique décide de supprimer le cinquième paragraphe de l'article 8 des statuts de la Société.

#### *Frais*

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à six mille euros (EUR 6.000,-).

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaut.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte à la mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connue du notaire par noms, prénoms, état civil et domiciles, ladite mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: L. ROSSI, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 24 décembre 2013. LAC/2013/59833. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 12 février 2014.

Référence de publication: 2014027445/166.

(140032953) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2014.

### **Applied Materials Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 184.772.

#### — STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the thirty-first day of January.

Before Us Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, acting in replacement of Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, who will be the depositary of the present deed.

Appears:

Applied Materials, Inc., a corporation incorporated and existing under the laws of the State of Delaware, United States of America, with its principal place of business at 3050 Bowers Avenue, Santa Clara, CA 95054, United States of America and registration number 2120849 (the "Sole Shareholder"),

here duly represented by Mrs. Solange Wolter, notary clerk, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The aforementioned proxy, being initialed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity in which it acts, has requested the notary to draw up the following articles of a "société à responsabilité limitée" which such party declares to incorporate.

#### **Name - Objects - Registered Office - Duration**

**Art. 1.** There is hereby formed a "société à responsabilité limitée", limited liability company (the "Company"), governed by these articles of association (the "Articles") and by current Luxembourg laws (the "Law"), in particular the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, in particular by the law of 18 September 1933 and of 28 December 1992 on "sociétés à responsabilité limitée" (the "Commercial Companies Law").

**Art. 2.** The Company's name is "Applied Materials Holdings S.à r.l."

**Art. 3.** The objects of the Company are:

- 1) To hold participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign companies or enterprises;
- 2) To acquire through participations, contributions, underwriting, purchases or options, negotiation or in any other way any securities, rights, patents and licenses and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit;
- 3) Generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same;
- 4) To enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions;
- 5) To grant to any holding company, subsidiary or fellow subsidiary, or any other company which belongs to the same group of companies as the Company (the "Affiliates") any assistance, loans, advances or guarantees (in the latter case, even in favor of a third-party lender of the Affiliates);
- 6) To borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed; and
- 7) Generally to do all such other things as may appear to the Company to be incidental or conducive to the attainment of the above objects or any one of them.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations and real estate transactions, connected directly or indirectly to the objects as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

**Art. 4.** The Company has its registered office in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The registered office may be transferred within the municipality of Luxembourg by decision of the Board of Managers.



The registered office of the Company may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by means of a resolution of an Extraordinary General Meeting of Shareholders or of the Sole Shareholder (as the case may be) adopted under the conditions required for amendment of the Articles.

The Company may have offices and branches (whether or not a permanent establishment) both in Luxembourg and abroad.

In the event that the Board of Managers should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the Board of Managers of the Company.

**Art. 5.** The Company is constituted for an unlimited duration.

**Art. 6.** The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

**Art. 7.** The creditors, representatives, rightful owners or heirs of any shareholder are not allowed, in any circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the management of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the General Meetings of Shareholders or of the Sole Shareholder (as the case may be).

### Capital - Shares

**Art. 8.** The Company's share capital is set at USD 20,000.- (twenty thousand United States Dollars), represented by 20,000 (twenty thousand) shares with a nominal value of USD 1.- (one United States Dollar) each.

The shares shall only be in registered form. The share register shall be maintained at the registered office of the Company.

The amount of the share capital of the Company may be increased or reduced by means of a resolution of the Sole Shareholder or where there is more than one shareholder by unanimous resolution of all the shareholders for the time being of the Company, who may attend personally or through representation at the Extraordinary General Meeting of Shareholders or of the Sole Shareholder (as the case may be).

**Art. 9.** Each share confers an identical voting right and each shareholder has voting rights commensurate to its shareholding.

**Art. 10.** The shares are freely transferable among the shareholders.

Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders without the approval of all the shareholders of the Company.

Furthermore, the provisions of Article 190 of the Commercial Companies Law shall apply.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admits only one owner per share.

**Art. 11.** The Company shall have power to redeem its own shares.

Redemptions of shares of the Company shall be carried out by means of a resolution of the Sole Shareholder or where there is more than one shareholder by unanimous resolution of all the shareholders for the time being of the Company, who may attend personally or through representation at an Extraordinary General Meeting of the Shareholders or of the Sole Shareholder (as the case may be), provided that such redemption has been proposed to each shareholder of the same class in the proportion of the capital or of the class of shares concerned represented by its shares.

However, if the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that the excess purchase price may not exceed total profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, plus any profits carried forward and sums drawn from reserves available for this purpose, less losses carried forward and any sums to be placed on reserve pursuant to the requirements of the Law or of the Articles.

Such redeemed shares shall be cancelled by reduction of the share capital.

### Management

**Art. 12.** The Company will be managed by a Board of Managers composed of three (3) or more category A Managers and two (2) or more category B Managers. The managers need not be shareholders of the Company.

Each manager shall be appointed and designated as a category A Manager or a category B Manager, and his/her remuneration (if any) determined by a resolution of the General Meeting of Shareholders taken by simple majority of the votes cast, or of the Sole Shareholder (as the case may be). The remuneration (if any) of the manager(s) can be modified by a resolution taken under the same majority conditions. No category B Manager, and no more than one (1) category A Manager, shall be a citizen or tax resident of the United States of America.

The General Meeting of Shareholders or the Sole Shareholder (as the case may be) may, at any time and ad nutum, remove and replace any manager.

All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the General Meeting of Shareholders or to the Sole Shareholder (as the case may be) fall within the competence of the Board of Managers.

In dealing with third parties, the Board of Managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects, provided the terms of these Articles shall have been complied with.

The Company shall be bound by the joint signature of two (2) category A Managers and two (2) category B Managers.

The Board of Managers may from time to time sub-delegate its powers for specific tasks to one or several ad hoc agent(s) who need not be shareholder(s) or manager(s) of the Company.

The Board of Managers will determine the powers, duties and remuneration (if any) of its agent(s), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/her/their agency.

**Art. 13.** The decisions of the managers are taken by meeting of the Board of Managers.

The Board of Managers shall appoint from among its members a Chairman who in case of a tie vote shall have a casting vote. The Chairman shall preside at all meetings of the Board of Managers. In case of absence of the Chairman, the Board of Managers shall be chaired by a manager present and appointed for that purpose. The Board of Managers may also appoint a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers or for such other matters as may be specified by the Board of Managers.

The Board of Managers shall meet when convened by one (1) manager.

Notice of any meeting of the Board of Managers shall be given to all managers at least two (2) calendar days in advance of the time set for such meeting except in the event of emergency, the nature of which is to be set forth in the minutes of the meeting.

Any convening notice shall specify the time and place of the meeting and the nature of the business to be transacted.

Convening notices can be given to each manager by word of mouth, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable communication means.

The notice may be waived by the consent, in writing or by fax, cable, telegram, telex and electronic means or by any other suitable communication means, of each manager.

The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by a resolution of the Board of Managers.

Any manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex or electronic means another manager as his/her proxy.

The managers may participate in a Board of Managers meeting by phone, videoconference, or any other suitable telecommunication means allowing all persons participating in the meeting to hear each other at the same time, such participation in a meeting being deemed to be equivalent to participation in person at a meeting of the Board of Managers.

The Board of Managers can validly deliberate and act only if the majority of its members is present or represented, including at least one (1) category A Manager and one (1) category B Manager.

Decisions of the Board of Managers are adopted by the majority of the managers participating in the meeting or duly represented thereat.

The deliberations of the Board of Managers shall be recorded in the minutes, which have to be signed by the Chairman or one (1) category A Manager and one (1) category B Manager. Any transcript of or excerpt from the minutes shall be signed by the Chairman or one (1) category A Manager and one (1) category B Manager.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at a Board of Managers' meeting.

In such cases, written resolutions can either be documented in a single document or in several separate documents having the same content.

Written resolutions may be transmitted by ordinary mail, fax, cable, telegram, telex, electronic means, or any other suitable telecommunication means.

**Art. 14.** A manager does not contract in his/her function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him/her in the name of the Company; as a representative of the Company, and he/she is only responsible for the execution of his/her mandate.

### General Meetings of Shareholders

**Art. 15.** In case of plurality of shareholders, decisions of the shareholders are taken as follows:

The holding of a shareholders meeting is not compulsory as long as the shareholder number is less than twenty-five (25). In such case, each shareholder shall receive the whole text of each resolution or decision to be taken, transmitted

in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or any other suitable telecommunication means. Each shareholder shall vote in writing.

If the shareholder number exceeds twenty-five (25), the decisions of the shareholders shall be taken by meetings of the shareholders. In such a case, one (1) general meeting shall be held at least annually in Luxembourg within six (6) months of the closing of the last financial year. Other General Meetings of Shareholders may be held in the Grand-Duchy of Luxembourg at any time specified in the notice of the meeting.

**Art. 16.** General Meetings of Shareholders are convened and written shareholders resolutions are proposed by the Board of Managers, failing which by shareholders representing more than half of the share capital of the Company.

Written notices convening a general meeting and setting forth the agenda shall be made pursuant to the Law and shall be sent to each shareholder at least eight (8) days before the meeting, except for the Annual General Meeting, for which the notice shall be sent at least twenty-one (21) days prior to the date of the meeting.

All notices must specify the time and place of the meeting.

If all shareholders are present or represented at the general meeting and state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the general meeting may be held without prior notice.

Any shareholder may act at any general meeting by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable telecommunication means another person who needs not be shareholder.

Each shareholder may participate in General Meetings of Shareholders.

Resolutions in writing approved and signed by all the shareholders shall have the same effect as resolutions passed at a shareholders' meeting. In such cases, written resolutions can either be documented in a single document or in several separate documents having the same content. Written resolutions may be transmitted by ordinary mail, fax, cable, telegram, telex, electronic means, or any other suitable telecommunication means.

Resolutions at the meetings of shareholders or resolutions proposed in writing to the shareholders are validly taken in so far as they are adopted by shareholders representing more than the half of the share capital of the Company.

If this quorum is not formed at a first meeting or at the first consultation, the shareholders shall be immediately convened or consulted a second time by registered letter and resolutions shall be taken by the majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented.

However, resolutions to amend the Articles shall only be taken by an Extraordinary General Meeting of Shareholders, by a majority of shareholders representing at least three-quarters of the share capital of the Company.

A Sole Shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the Law.

Except in case of current operations concluded under normal conditions, contracts concluded between the Sole Shareholder and the Company have to be recorded in minutes or drawn-up in writing.

### Financial Year - Balance Sheet

**Art. 17.** The Company's financial year begins on 1 November and closes on 31 October.

**Art. 18.** Each year, as of 31 October, the Board of Managers will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s), Statutory Auditor(s) (if any) and shareholder(s) toward the Company.

At the same time, the Board of Managers will prepare a profit and loss account, which will be submitted to the General Meeting of Shareholders together with the balance sheet.

**Art. 19.** Each shareholder may inspect at the head office the balance sheet and the profit and loss account.

If the shareholder number exceeds twenty-five (25), such inspection shall be permitted only during the fifteen (15) days preceding the Annual General Meeting of Shareholders.

### Supervision of the Company

**Art. 20.** If the shareholder number exceeds twenty-five (25), the supervision of the Company shall be entrusted to one (1) or more Statutory Auditor(s) ("commissaire"), who may or may not be shareholder(s).

Each Statutory Auditor shall serve for a term ending on the date of the Annual General Meeting of Shareholders following its appointment dealing with the approval of the annual accounts.

At the end of this period and of each subsequent period, the Statutory Auditor(s) can be renewed in its/their function by a new resolution of the General Meeting of Shareholders or of the Sole Shareholder (as the case may be) until the holding of the next Annual General Meeting dealing with the approval of the annual accounts.

Where the thresholds of Article 35 of the law of 19 December 2002 on the Luxembourg Trade and Companies Register are met, the Company shall have its annual accounts audited by one (1) or more qualified auditors ("réviseurs d'entreprises") appointed by the General Meeting of Shareholders or the Sole Shareholder (as the case may be) amongst the members of the "Institut des réviseurs d'entreprises".

Notwithstanding the thresholds above mentioned, at any time, one (1) or more qualified auditors may be appointed by resolution of the General Meeting of Shareholders or of the Sole Shareholder (as the case may be) that shall decide the terms and conditions of its/their mandate.

### **Dividend - Reserves**

**Art. 21.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent (5%) of the net profit will be transferred to the legal reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued share capital, as decreased or increased from time to time, but shall again become compulsory if the statutory reserve falls below such one tenth.

The General Meeting of Shareholders by the majority vote determined by the Law or the Sole Shareholder (as the case may be) may decide at any time that the excess profit be distributed to the shareholder(s) proportionally to the shares they hold as dividends or be carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

**Art. 22.** Notwithstanding the provisions of the preceding article, the General Meeting of Shareholders of the Company or the Sole Shareholder (as the case may be) upon proposal of the Board of Managers may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a statement of accounts prepared by the Board of Managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and available reserves, less losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or the Articles.

### **Winding-Up - Liquidation**

**Art. 23.** The General Meeting of Shareholders under the conditions required for amendment of the Articles or the Sole Shareholder (as the case may be) may resolve the dissolution of the Company.

**Art. 24.** The General Meeting of Shareholders with the consent of at least one half of the shareholders holding three quarters of the share capital shall appoint one or more Liquidator(s), physical or legal person(s) and determine the method of liquidation, the powers of the Liquidator(s) and their remuneration (if any).

When the liquidation of the Company is closed, the liquidation proceeds of the Company will be allocated to the shareholders proportionally to the shares they hold.

### **Applicable Law**

**Art. 25.** Reference is made to the provisions of the Law for which no specific provision is made in these Articles.

#### *Transitory measure*

Exceptionally, the first financial year shall begin today and end on 31 October 2014.

#### *Subscription - Payment*

The appearing party hereby declares to subscribe to all the 20,000 (twenty thousand) shares issued by the Company. All the shares have been fully paid up in cash, proof of which has been duly given to the undersigned notary.

#### *Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, are estimated at approximately EUR 1,500.-.

#### *Resolutions of the sole shareholder*

Immediately after the incorporation of the Company, the Sole Shareholder of the Company, representing the entirety of the subscribed capital, passed the following resolutions:

1) Appointed as category A Managers of the Company are:

- Mrs. Nancy L. Ludgus, born on 28 October 1953 in Palo Alto, California, United States of America, with professional address at 3225 Oakmead Village Drive, Santa Clara, CA 95052, United States of America;

- Mrs. Maria Elisabeth Vermeulen, born on 9 November 1968, in Gouda, The Netherlands, with professional address at Spicalaan 57, 21332 JG Hoofddorp, The Netherlands; and

- Mr. Adam Sanders, born on 12 March 1971, in Forest Gate, United Kingdom, with professional address at 200 Brook Drive, Green Park, Reading, Berkshire RG2 6UB, United Kingdom.

2) Appointed as category B Managers of the Company are:

- Mr. Luca Gallinelli, born on 6 May 1964 in Firenze, Italy with professional address at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg; and

- Mr. Frédéric Gardeur, born on 11 July 1972 in Messancy, Belgium with professional address at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

The managers shall serve for an undetermined duration.

According to Article 12, the Company shall be bound by the joint signature of two (2) category A Managers and two (2) category B Managers.

3) The Company shall have its registered office at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

#### *Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above mentioned appearing person, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, the latter signed with us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède**

L'an deux mille quatorze, le trente et un janvier.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, ce dernier restant dépositaire de la présente minute.

#### **Apparaît:**

Applied Materials, Inc., une société constituée et existante selon lois de l'État du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son principal établissement au 3050 Bowers Avenue, Santa Clara, CA 95054, Etats-Unis d'Amérique et enregistrée sous le numéro 2120849 (l'"Associé Unique"),

ici dûment représentée par Madame Solange Wolter, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Ladite procuration, paraphée "ne varietur" par la partie comparante et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte pour être soumise avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, agissant en cette qualité, a requis du notaire de dresser les statuts suivants d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer.

#### **Dénomination - Objet - Siège - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est constitué par cet acte une société à responsabilité limitée (la "Société"), régie par les présents statuts (les "Statuts") et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur (la "Loi"), notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée notamment par la loi du 18 septembre 1933 et du 28 décembre 1992 sur les sociétés à responsabilité limitée (la "Loi sur les Sociétés Commerciales").

**Art. 2.** Le nom de la Société est "Applied Materials Holdings S.à r.l."

**Art. 3.** Les objets de la Société sont:

(1) De détenir des participations et intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères;

(2) D'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière tous titres, droits, valeurs, brevets et licences et autres droits réels, droits personnels et intérêts, comme la Société le jugera utile;

(3) De manière générale de les détenir, les gérer, les mettre en valeur et les céder en tout ou en partie, pour le prix que la société jurera adapté et en particulier contre les parts ou titres de toute Société les acquérant;

(4) De conclure, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres;

(5) D'octroyer à toute société holding, filiale ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou toute société appartenant au même groupe de sociétés que la Société (les "Sociétés Affiliées"), tout concours, prêts, avances ou garanties (dans ce dernier cas, même en faveur d'un prêteur tiers de Sociétés Affiliées);

(6) D'emprunter ou de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée; et

(7) De manière générale faire toute chose apparaissant à la Société comme étant favorable à l'accomplissement de l'objet de la Société, tel que susmentionné.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières et opérations immobilières, en relation directe ou indirecte avec les objets pré-décrits et aux fins de faciliter leur accomplissement.

**Art. 4.** La Société a son siège social établi à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

Le siège social pourra être transféré dans la commune de Luxembourg par décision du Conseil de Gérance.

Le siège social de la Société pourra être transféré en tout autre lieu au Grand Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Associés ou de l'Associé Unique (selon le cas) adoptée selon les conditions requises pour la modification des Statuts.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales (sous forme d'établissement permanent ou non) tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le Conseil de Gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareille mesure provisoire sera prise et portée à la connaissance des tiers par le Conseil de Gérance de la Société.

**Art. 5.** La Société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 6.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

**Art. 7.** Les créanciers, représentants, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront, pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des Assemblées Générales des Associés ou de l'Associé Unique (selon le cas).

### Capital - Parts Sociales

**Art. 8.** Le capital social de la Société est fixé à 20.000 USD (vingt mille Dollars Américains), représenté par 20.000 (vingt mille) parts sociales d'une valeur nominale de 1 USD (un Dollar Américain) chacune.

Les parts sociales ne pourront être inscrites que sous forme nominale. Le registre des parts sociales devra être maintenu au siège social de la Société.

Le montant du capital social peut être augmenté ou réduit au moyen d'une résolution de l'Associé Unique où, dans le cas où la Société aurait plus d'un associé, par l'Assemblée Générale des Associés par voie de résolutions prises à l'unanimité des associés de la Société, lesquels auront participé personnellement ou auront été représentés lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Associés ou de l'Associé Unique (selon le cas).

**Art. 9.** Chaque part sociale confère un droit de vote identique et chaque associé a un droit de vote proportionnel aux nombres de parts qu'il détient.

**Art. 10.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée sans l'accord de tous les associés de la Société.

Pour le reste, il est référé aux dispositions de l'article 190 de la Loi sur les Sociétés Commerciales.

Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

**Art. 11.** La Société est autorisée à racheter ses propres parts sociales.

Un tel rachat sera décidé par une résolution de l'Associé Unique où, dans le cas où la Société aurait plus d'un associé, de l'Assemblée Générale des Associés par décisions prises à l'unanimité des associés de la Société, lesquels auront participé personnellement ou auront été représentés lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Associés ou de l'Associé Unique (selon le cas), à condition qu'un tel rachat ait été proposé à chaque associé de la même classe en proportion du capital social ou de la classe des parts sociales concernées représentés par ses parts sociales.

Néanmoins, si le prix de rachat excède la valeur nominale des parts sociales rachetées, le rachat ne pourra être décidé que dans la mesure où le supplément du prix d'achat n'excède pas le total des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, augmenté des bénéfices reportés et de toutes sommes issues des réserves disponibles à cet effet, et diminué des pertes reportées ainsi que des sommes à porter en réserve conformément aux exigences de la Loi ou des Statuts.

Les parts sociales rachetées seront annulées par réduction du capital social.

### Gérance

**Art. 12.** La Société est gérée par un Conseil de Gérance composé de trois (3) ou plus Gérants de catégorie A et deux (2) ou plus Gérants de catégorie B. Les gérants ne sont pas obligatoirement associés de la Société.

Chaque gérant est nommé et désigné en tant que Gérant de catégorie A ou Gérant de catégorie B, et sa rémunération (le cas échéant) est fixée par résolution de l'Assemblée Générale des Associés prise à la majorité simple des voix ou par décision de l'Associé Unique (selon le cas). La rémunération (le cas échéant) du/des gérant(s) peut être modifiée par résolution prise dans les mêmes conditions de majorité. Aucun des Gérants de catégorie B, ni plus d'un (1) Gérant de catégorie A, ne peut être citoyen ou résidant fiscal des Etats-Unis d'Amérique.

Les gérants peuvent être révoqués ou remplacés ad nutum à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution de l'Assemblée Générale des Associés ou par une décision de l'Associé Unique (selon le cas).

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'Assemblée Générale des Associés ou à l'Associé Unique (selon le cas) par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du Conseil de Gérance.

Vis-à-vis des tiers le Conseil de Gérance aura tous pouvoirs pour agir en toutes circonstances au nom de la Société et de réaliser et approuver tous actes et toutes opérations en relation avec l'objet social dans la mesure où les termes de ces Statuts auront été respectés.

La Société sera engagée par la signature conjointe de deux (2) Gérants de catégorie A et de deux (2) Gérants de catégorie B.

Le Conseil de Gérance peut, de temps en temps, subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agent(s) ad hoc qui n'est pas/ne sont pas nécessairement associé(s) ou gérant(s) de la Société.

Le Conseil de Gérance détermine les pouvoirs, les responsabilités et la rémunération (s'il y a lieu) de cet/ces agent(s), la durée de son/leur mandat ainsi que toutes autres conditions de son/leur mandat.

**Art. 13.** Les décisions des gérants sont prises en réunion du Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance désignera parmi ses membres un Président qui en cas d'égalité de voix, aura une voix prépondérante. Le Président pourra présider toutes les réunions du Conseil de Gérance. En cas d'absence du Président, le Conseil de Gérance pourra être présidé par un gérant présent et nommé à cette occasion. Le Conseil de Gérance peut également choisir un secrétaire, lequel n'est pas nécessairement gérant, qui sera responsable de la conservation des procès verbaux des réunions du Conseil de Gérance ou de l'exécution de toute autre tâche spécifiée par le Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance se réunira suite à la convocation faite par un (1) gérant.

Pour chaque Conseil de Gérance, des convocations devront être établies et envoyées à chaque gérant au moins 2 (deux) jours avant la réunion sauf en cas d'urgence, la nature de cette urgence devant être déterminée dans le procès verbal de la réunion du Conseil de Gérance.

Toutes les convocations devront spécifier l'heure et le lieu de la réunion et la nature des activités à entreprendre.

Les convocations peuvent être faites aux gérants oralement, par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex et moyens électroniques ou par tout autre moyen de communication approprié.

Chaque gérant peut renoncer à cette convocation par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou par tout autre moyen de communication approprié.

Les réunions du Conseil de Gérance se tiendront valablement sans convocation si tous les gérants sont présents ou représentés.

Une convocation séparée n'est pas requise pour les réunions du Conseil de Gérance tenues à l'heure et au lieu précisé précédemment lors d'une résolution du Conseil de Gérance.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du Conseil de Gérance en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex ou moyens électroniques un autre gérant pour le représenter.

Les gérants peuvent assister à une réunion du Conseil de Gérance par téléphone, vidéoconférence ou par tout autre moyen de télécommunication approprié permettant à l'ensemble des personnes présentes lors de cette réunion de communiquer à un même moment, une telle participation à une réunion du Conseil de Gérance étant réputée être équivalente à une présence physique à la réunion.

Le Conseil de Gérance peut valablement délibérer et agir seulement si une majorité des gérants est présente ou représentée, incluant au moins un (1) Gérant de catégorie A et un (1) Gérant de catégorie B.

Les décisions du Conseil de Gérance sont adoptées par la majorité des gérants participant à la réunion ou y étant représentés.

Les délibérations du Conseil de Gérance sont transcrites dans un procès-verbal, qui est signé par le Président ou par un (1) Gérant de catégorie A et un (1) Gérant de catégorie B de la Société. Tout extrait ou copie de ce procès-verbal devra être signé par le Président ou par un (1) Gérant de catégorie A et un (1) Gérant de catégorie B.

Les résolutions écrites approuvées et signées par tous les gérants auront le même effet que les résolutions prises en Conseil de Gérance.

Dans un tel cas, les résolutions peuvent soit être documentées dans un seul document ou dans plusieurs documents ayant le même contenu.

Les résolutions écrites peuvent être transmises par lettre ordinaire télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen de télécommunication approprié.

**Art. 14.** Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui/elle au nom de la Société; simple mandataire, et il/elle n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

### **Assemblée Générale des Associés**

**Art. 15.** En cas de pluralité d'associés, les décisions des associés sont prises comme suit:

La tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés est inférieur à vingt-cinq (25). Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, transmis par écrit ou

par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen de télécommunication approprié. Chaque associé émettra son vote par écrit.

Si le nombre des associés excède vingt-cinq (25), les décisions des associés doivent être prises en Assemblée Générale des Associés. Dans ce cas une (1) Assemblée Générale Annuelle est tenue à Luxembourg dans les six (6) mois de la clôture du dernier exercice social. Toute autre Assemblée Générale des Associés peut se tenir au Grand-Duché de Luxembourg à l'heure et au jour fixé dans la convocation à l'assemblée.

**Art. 16.** Les Assemblées Générales des Associés sont convoquées et des résolutions écrites d'associés sont proposées par le Conseil de Gérance ou, à défaut, par des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Une convocation écrite à une assemblée générale indiquant l'ordre du jour est faite conformément à la Loi et est adressée à chaque associé au moins huit (8) jours avant l'assemblée, sauf pour l'Assemblée Générale Annuelle pour laquelle la convocation sera envoyée au moins vingt-et-un (21) jours avant la date de l'assemblée.

Toutes les convocations doivent mentionner la date et le lieu de l'assemblée générale.

Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale et indiquent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut se faire représenter à toute assemblée générale en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen de télécommunication approprié un tiers qui peut ne pas être associé.

Chaque associé a le droit de participer aux Assemblées Générales des Associés.

Les résolutions écrites approuvées et signées par tous les associés auront le même effet que les résolutions prises à une assemblée des associés. Dans de tels cas, les résolutions écrites peuvent être documentées soit dans un document unique, soit dans des documents séparés ayant le même contenu. Les résolutions écrites peuvent être transmises par lettre ordinaire, fax, câble, télégramme, télex, moyens électroniques, ou tout autre moyen de télécommunication approprié.

Les résolutions des assemblées des associés ou les résolutions proposées par écrit aux associés ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée générale ou sur première consultation, les associés sont immédiatement convoqués ou consultés une seconde fois par lettre recommandée, et les résolutions seront adoptées à la majorité des votes exprimés quelle que soit la portion du capital représenté.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des Statuts ne pourront être prises qu'en Assemblée Générale Extraordinaire des Associés, à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

Un Associé Unique exerce seul les pouvoirs dévolus à l'Assemblée Générale des Associés par les dispositions de la Loi.

Excepté en cas d'opérations courantes conclues dans des conditions normales, les contrats concluent entre l'Associé Unique et la Société doivent être inscrits dans un procès verbal ou établis par écrit.

### Exercice Social - Comptes Annuels

**Art. 17.** L'exercice social commence le 1<sup>er</sup> novembre et se termine le 31 octobre.

**Art. 18.** Chaque année, au 31 octobre, le Conseil de Gérance établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes avec une annexe contenant le résumé de tous ses engagements, ainsi que les dettes du (des) gérant(s), du (des) Commissaire(s) (s'il en existe) et du (des) associé(s) envers la Société.

Dans le même temps, le Conseil de Gérance préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'Assemblée Générale des Associés avec le bilan.

**Art. 19.** Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Si le nombre des associés excède vingt-cinq (25), une telle communication ne sera autorisée que pendant les quinze (15) jours précédant l'Assemblée Générale Annuelle des Associés.

### Surveillance de la Société

**Art. 20.** Si le nombre des associés excède vingt-cinq (25), la surveillance de la Société sera confiée à un ou plusieurs Commissaire(s) aux Comptes, associé(s) ou non.

Chaque Commissaire aux Comptes sera nommé pour une période expirant à la date de la prochaine Assemblée Générale Annuelle des Associés suivant sa nomination se prononçant sur l'approbation des comptes annuels.

A l'expiration de cette période et de chaque période subséquente, le(s) Commissaire(s) aux Comptes pourra/pourront être renouvelé(s) dans ses/leurs fonction(s) par une nouvelle décision de l'Assemblée Générale des Associés ou de



l'Associé Unique (selon le cas) jusqu'à la tenue de la prochaine Assemblée Générale Annuelle des Associés se prononçant sur l'approbation des comptes annuels.

Lorsque les seuils de l'article 35 de la loi du 19 décembre 2002 sur le registre du commerce et des sociétés seront atteints, la Société confiera le contrôle de ses comptes annuels à un (1) ou plusieurs réviseurs d'entreprises nommés par l'Assemblée Générale des Associés ou l'Associé Unique (selon le cas), parmi les membres de l'"Institut des réviseurs d'entreprises".

Nonobstant les seuils ci-dessus mentionnés, à tout moment, un (1) ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises peuvent être nommés par résolution de l'Assemblée Générale des Associés ou l'Associé Unique (selon le cas) qui décide des termes et conditions de son/leurs mandat(s).

### **Dividendes - Réserves**

**Art. 21.** L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pourcent (5%) du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social tel que augmenté ou réduit le cas échéant, mais devront être repris si la réserve légale est inférieure à ce seuil de dix pourcent.

Les associés, à la majorité prévue par la Loi, ou l'associé unique (selon le cas) peuvent décider à tout moment qu'après déduction de la réserve légale, le bénéfice sera distribué entre les associés au titre de dividendes au pro rata de leur participation dans le capital de la Société ou reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

**Art. 22.** Nonobstant les dispositions de l'article précédent, l'Assemblée Générale des Associés de la Société ou l'Associé Unique (selon le cas) peut, sur proposition du Conseil de Gérance, décider de payer des acomptes sur dividendes en cours d'exercice social sur base d'un état comptable préparé par le Conseil de Gérance, desquels il devra ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu de la Loi ou des Statuts.

### **Dissolution - Liquidation**

**Art. 23.** L'Assemblée Générale des Associés, selon les conditions requises pour la modification des Statuts, ou l'Associé Unique (selon le cas), peut décider de la dissolution et la liquidation de la Société.

**Art. 24.** L'Assemblée Générale des Associés avec l'approbation d'au moins la moitié des associés détenant trois quarts du capital social devra désigner un ou plusieurs Liquidateurs, personnes physiques ou morales, et déterminer la méthode de liquidation, les pouvoirs du ou des Liquidateurs et leur rémunération (le cas échéant).

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés au prorata des parts sociales qu'ils détiennent.

### **Loi applicable**

**Art. 25.** Il est renvoyé aux dispositions de la Loi pour l'ensemble des points au regard desquels les présents Statuts ne contiennent aucune disposition spécifique.

#### *Disposition transitoire*

Exceptionnellement le premier exercice social commencera ce jour pour finir le 31 octobre 2014.

#### *Souscription - Paiement*

La partie comparante déclare par la présente souscrire aux 20.000 (vingt mille) parts sociales émises par la Société.

Toutes les parts sociales ont été entièrement payées en numéraire, preuve en ayant été donnée au notaire soussigné.

#### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ EUR 1.500,-.

#### *Résolutions de l'associé unique*

Immédiatement après la constitution de la Société, l'Associé Unique de la Société, représentant la totalité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1) Sont nommés en tant que Gérants de catégorie A de la Société:

- Madame Nancy L. Ludgus, née le 28 octobre 1953 à Palo Alto, Californie, États-Unis d'Amérique, avec adresse professionnelle au 3225 Oakmead Village Drive, Santa Clara, CA 95052, États-Unis d'Amérique;

- Madame Maria Elisabeth Vermeulen, née le 9 novembre 1968 à Gouda, Pays-Bas, avec adresse professionnelle au Spicalaan 57, 21332 JG Hoofddorp, Pays-Bas; and

- Monsieur Adam Sanders, né le 12 mars 1971 à Forest Gate, Royaume-Uni, avec adresse professionnelle au 200 Brook Drive, Green Park, Reading, Berkshire RG2 6UB, Royaume-Uni.

2) Sont nommés en tant que Gérants de catégorie B de la Société:

- Monsieur Luca Gallinelli, né le 6 mai 1964 à Firenze, Italie, avec adresse professionnelle au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg; et

- Monsieur Frédéric Gardeur, né le 11 juillet 1972 à Messancy, Belgique, avec adresse professionnelle au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

Les gérants sont nommés pour une période indéterminée.

Conformément à l'Article 12, la Société sera engagée par la signature conjointe de deux (2) Gérants de catégorie A et de deux (2) Gérants de catégorie B.

2) La Société aura son siège social au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

#### Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent acte qu'à la requête des personnes comparantes les présents Statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française. A la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant au commencement de ce document.

Le document ayant été lu au mandataire, ce dernier a signé avec nous notaire le présent acte.

Signé: S. WOLTER-SCHIERES et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 10 février 2014. Relation: LAC/2014/6379. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 25 février 2014.

Référence de publication: 2014031538/554.

(140035663) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2014.

### **Hypebox S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, ue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 184.771.

#### — STATUTES

In the year two thousand fourteen, on the thirteenth day of the month of February.

Before us, Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

SHRM Financial Services (Luxembourg) S.A., a Joint Stock Company, established under the laws of Luxembourg, having its registered office at 64, rue Principale, L-5367 Schuttrange, Grand Duchy of Luxembourg, (hereafter, the "Shareholder"),

hereby represented by Mr Frank Trinteler, private employee, with professional address in Schuttrange, by virtue of proxy given under private seal dated February 12<sup>th</sup> 2014, which, signed ne varietur by the proxyholder of the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for purpose of registration.

Such appearing party, acting in the hereinabove stated capacity, has requested the notary to draw up the following articles of incorporation of a société à responsabilité limitée which it declared to establish.

#### **Chapter I - Form, Name, Registered office, Object, Duration**

**Art. 1.** There is hereby formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name of Hypebox S.à r.l.", which is governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (hereafter, the "Company"), and in particular by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (hereafter, the "Law"), as well as by the present articles of association (hereafter, the "Articles").

**Art. 2.** The registered office of the Company is established in the municipality of Schuttrange, Grand Duchy of Luxembourg.

The address of the registered office may be transferred within the municipality of Schuttrange by a resolution of the manager(s) or by a resolution of the board of managers, as the case may be. It may be transferred to any other municipality

in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholder(s) whose adoption is subject to the quorum and majority requirements for an amendment of the Articles.

The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

In the event that, in the view of the manager(s) or the board of managers, as the case may be, extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the Company may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the Law. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the manager(s) or the board of managers, as the case may be.

**Art. 3.** The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise.

The object of the Company further is to conceive, develop, produce, manufacture, acquire, import, export, market and distribute, directly or indirectly, under whatever form, all material and products and more specifically computer software and hardware, electronic and electromechanical equipment and components as well as any goods, software, services, advice, assistance, teaching, training, consulting, directly or indirectly related thereto, up to the creation and management of information and data under any form whatsoever, more particularly their treatment, printing, safekeeping, distribution and transmission.

The Company shall be able to do the above directly or indirectly, for its own account or for the account of third parties, alone or together with third parties, through the incorporation of new corporate entities, by way of contribution, partnership, subscription, acquisition of shares or other securities, through merger, alliance, cooperative venture or economic interest grouping, or by taking or granting a lease over any goods or rights, or otherwise.

The object of the Company is furthermore the exploitation, acquisition, assignment or granting of a license, or, more generally, all acts of assignment in whatsoever form, of all intellectual and industrial property rights and, more specifically, of all patents, trademarks, drawings and models and copyrights in relation to the abovementioned activities.

The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities.

The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies of the group. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favour or relate to its corporate object.”

**Art. 4.** The Company is formed for an unlimited period of time.

## Chapter II - Capital, Shares

**Art. 5.** The share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares. Each issued share has a nominal value of one Euro (EUR 1) and is fully paid up.

The rights and obligations attached to the shares shall be identical except to the extent otherwise provided by the Articles or by the Law or any contractual arrangement entered into between the shareholders.

In addition to the share capital, there may be set up a premium account to which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholder(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.

The Company may, without limitation, accept shareholders' equity or other contributions without issuing shares or other securities in consideration of the contribution and may inscribe the contributions in one or more accounts. The decisions relating to the use of these accounts must be taken by the shareholders without prejudice of the Law or the present Articles.

**Art. 6.** Each share entitles to one (1) vote, subject to the limitations imposed by the Law. Towards the Company, the Company's shares are indivisible and only one (1) owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

**Art. 7.** In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares may be freely transferred amongst such shareholders. Save as otherwise provided by the Law, the shares may be transferred to non-shareholders only with the authorization of the general meeting of shareholders representing at least three-quarters (3/4) of the share capital, without prejudice to the provisions of the law of 5 August 2005 on financial collateral arrangements, as amended.

The Company may acquire its own shares in view of and subject to their immediate cancellation, without prejudice to the provisions of the law of 5 August 2005 on financial collateral arrangements, as amended.

**Art. 8.** The Company shall not be dissolved by reason of death, suspension of civil rights, insolvency, bankruptcy, winding-up or dissolution of the single shareholder or of any shareholders.

### Chapter III - Managers, Statutory auditors

**Art. 9.** The Company is managed by one or several managers who need not to be shareholders. In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers.

The manager(s) or the board of managers, as the case may be, will be elected by the shareholder(s) who will determine their number and the term of their office. They will hold their office until their successors are elected. They are re-eligible and they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution adopted by the shareholder(s).

The shareholder(s) may decide to qualify the appointed managers as category A managers or category B managers. Any such classification of managers shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting of the board of managers and the managers shall be duly identified with respect to the category they belong.

**Art. 10.** The manager(s) or the board of managers, as the case may be, is (are) vested with the broadest powers to perform or approve all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the shareholders fall within the competence of the manager(s) or the board of managers, as the case may be.

**Art. 11.** The manager(s) or the board of managers, as the case may be, may sub-delegate special powers or proxies or entrust determined permanent or temporary functions to persons or committees of its choice.

**Art. 12.** The board of managers (if any) may elect a chairman among its members. The board of managers may also elect a secretary, who need not be a manager or a shareholder of the Company, and who will be responsible for keeping the minutes of the relevant meeting of the board of managers.

The meetings of the board of managers are convened by the chairman or by any two (2) managers. A written notice shall be sent to all managers by any means of communication allowing for the transmission of a written text at least twenty four (24) hours prior to the date of the meeting of the board of managers, unless a shorter notice period has been agreed upon by all the managers. Any such notice shall specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. If all the managers are present or represented at the meeting, they may waive all convening requirements and formalities.

No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a time schedule previously adopted by resolution of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing, by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another manager as his proxy. Any manager may represent one or several managers of any category.

The meetings of the board of managers shall be held in Luxembourg or at such other place as the board of managers may from time to time determine.

Any manager may participate in a meeting by means of telephone or video conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. A meeting held through such means of communication is deemed to be held at the registered office of the Company.

A quorum of the board of managers shall be the presence or the representation of a majority of the managers holding office including, in case of different categories of managers, at least one (1) category A manager and one (1) category B manager.

**Art. 13.** The resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by any two (2) managers or by the chairman and the secretary (if any). Copies or extracts of the minutes can also be delivered to third parties dealing with the Company and certified either by any two (2) managers or by the chairman and the secretary (if any). These minutes, copies and extracts and all factual declarations contained therein shall be conclusive evidence towards the Company and any interested person that the resolutions have been duly taken at a meeting of the board of managers validly held.

The resolutions adopted by the single manager shall be documented in writing and signed by the single manager.

Resolutions in writing may be taken by the members of the board of managers, provided that those resolutions are signed by all the managers, in which case they shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the board of managers and the date of such resolutions shall be the one referred to in the resolutions or the one opposite the last signature, as the case may be. The resolutions may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and signed by the managers.

**Art. 14.** In dealing with third parties, the Company shall be bound by the single signature of any manager.

However, if the shareholder(s) have qualified the managers as category A managers or as category B managers, the Company will only be bound towards third parties by the joint signatures of one (1) category A manager and one (1) category B manager.

The Company will further be bound towards third parties by the joint signatures or single signature of any person to whom special signatory power has been delegated by the board of managers, within the limits of such power.

**Art. 15.** The manager(s) or the board of managers, as the case may be, assumes, by reason of his/her/its position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/her/it in the name of the Company. Any such manager (s) or the board of managers, as the case may be, is only liable for the performance of its duties.

The Company shall indemnify any manager, officer or employee of the Company and, if applicable, his/her/its successors, heirs, executors and administrators, against damages and expenses reasonably incurred by him/her/it in connection with any action, suit or proceeding to which he/she/it may be made a party by reason of him/her/it being or having been manager, officer or employee of the Company, or, at the request of the Company, any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he/she/it is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he/she/it shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified is not guilty of gross negligence or misconduct. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which the persons to be indemnified pursuant to the Articles may be entitled.

**Art. 16.** If any of the managers of the Company has or may have any personal interest in any transaction of the Company, such manager shall disclose such personal interest to the other manager(s) and shall not consider or vote on any such transaction.

In case of a sole manager, it suffices that the transactions between the Company and its manager, who has such an opposing interest, be recorded in writing.

The foregoing paragraphs of this article do not apply if (i) the relevant transaction is entered into under fair market conditions and (ii) falls within the ordinary course of business of the Company.

No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the mere fact that any one or more of the manager(s) or any officer of the Company has a personal interest in, or is a manager, associate, member, shareholder, officer or employee of such other company or firm.

Any person related as described above to any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering, voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

**Art. 17.** Subject to approval by the shareholder(s), the manager(s) may receive a management fee in respect of the carrying out of his/their management of the Company and may, in addition, be reimbursed for all other expenses whatsoever incurred by the manager(s) in relation with such management of the Company or the pursuit of the Company's corporate object.

**Art. 18.** Even after cessation of their mandate or function, any manager, as well as any person who is invited to attend a meeting of the board of managers, shall not disclose information on the Company, the disclosure of which may have adverse consequences for the Company, unless such divulgation is required by a legal or regulatory provision applicable to sociétés à responsabilité limitée.

**Art. 19.** Except where according to the Law, the Company's annual statutory and/or consolidated accounts must be audited by an independent auditor, the business of the Company and its financial situation, including in particular its books and accounts, may, and shall in the cases provided by law, be reviewed by one (1) or more statutory auditors who need not be shareholders themselves.

The statutory or independent auditors, if any, will be appointed by the shareholder(s), which will determine the number of such auditors and the duration of their mandate. They are eligible for re-appointment. They may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholder(s), save in such cases where the independent auditor may, as a matter of the Law, only be removed for serious cause or by mutual agreement.

#### Chapter IV - General meeting of shareholders

**Art. 20.** The shareholders shall have such powers as are vested in them pursuant to the Articles and the Law. The single shareholder carries out the powers bestowed on the general meeting of shareholders.

Any properly constituted general meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

**Art. 21.** If the Company has more than twenty-five (25) shareholders, the annual general meeting of shareholders shall be held on 25 April at 2:15 p.m. If such day is a day on which banks are not generally open for business in Luxembourg, the meeting will be held on the next following business day.

**Art. 22.** Unless there is only one (1) single shareholder, the shareholders may also meet in a general meeting of shareholders upon issuance of a convening notice in compliance with the Articles or the Law, by the manager(s), alternatively, by the statutory auditor(s) (if any) or, more alternatively, by shareholders representing more than half (1/2) of the share capital.

The convening notice sent to the shareholders will specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted at the relevant general meeting of shareholders. The agenda for a general meeting of shareholders shall also, where appropriate, describe any proposed changes to the Articles and, if applicable, set out the text of those changes affecting the object or form of the Company.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting of shareholders will be held at the registered office of the Company or at such other place in the Grand Duchy of Luxembourg, and may be held abroad if, in the judgment of the manager(s), which is final, circumstances of force majeure so require.

**Art. 23.** All shareholders are entitled to attend and speak at any general meeting of shareholders.

A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another person who need not be a shareholder himself, as a proxy holder. The board of managers may determine any conditions that must be fulfilled in order for a shareholder to take part in a general meeting of shareholders.

Shareholders, participating in a general meeting of shareholders by videoconference or any other similar means of telecommunication allowing for their identification, shall be deemed present for the purpose of quorum and majority computation. Such telecommunication methods shall satisfy all technical requirements to enable the effective participation in the meeting and the deliberations of the meeting shall be retransmitted on a continuous basis.

**Art. 24.** Any general meeting of shareholders shall be presided over by a president or by a person designated by the manager(s) or, in the absence of such designation, by the general meeting of shareholders.

The president of the general meeting of shareholders shall appoint a secretary.

The general meeting of shareholders shall elect one (1) scrutineer to be chosen from the shareholders attending the general meeting of shareholders.

The president, the secretary and the scrutineer so appointed together form the bureau of the general meeting of shareholders.

**Art. 25.** At any general meeting of shareholders other than a general meeting convened for the purpose of amending the Articles or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment of the Articles, as the case may be, resolutions shall be adopted by shareholders representing more than half (1/2) of the share capital. If such majority is not reached at the first meeting (or consultation in writing), the shareholders shall be convened (or consulted) a second time and resolutions shall be adopted, irrespective of the number of shares represented, by a simple majority of votes cast.

At any general meeting of shareholders, convened in accordance with the Articles or the Law, for the purpose of amending the Articles or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment of the Articles, the majority requirements shall be a majority of shareholders in number representing at least three quarters (3/4) of the share capital.

**Art. 26.** The minutes of the general meeting of shareholders shall be signed by the members of the bureau of the general meeting of shareholders and may be signed by shareholders or proxies of shareholders, who so request.

Copies or extracts of resolutions adopted by the shareholder(s) as well as of the minutes of the general meeting of shareholders may be signed by the president of the general meeting of shareholders, the secretary of the general meeting of shareholders or a manager.

The resolutions adopted by the single shareholder shall be documented in writing and signed by the single shareholder.

If the Company has several shareholders, but no more than twenty-five (25) shareholders, resolutions of the shareholders may be passed in writing. Written resolutions may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one (1) or several shareholders. Should such written resolutions be sent by the manager(s) to the shareholders for adoption, the shareholders are under the obligation to,

within a time period of fifteen (15) calendar days from the dispatch of the text of the proposed resolutions, cast their written vote by returning it to the Company through any means of communication allowing for the transmission of a written text. The quorum and majority requirements applicable to the adoption of resolutions by the general meeting of shareholders shall mutatis mutandis apply to the adoption of written resolutions.

#### **Chapter V - Financial year, Financial statements, Distribution of profits**

**Art. 27.** The Company's financial year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December of each year.

**Art. 28.** At the end of each financial year, the Company's accounts are established and the manager(s) or the board of managers, as the case may be, prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 29.** The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

After allocation to the legal reserve, the shareholder(s) shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, by carrying it forward to the next following financial year or by distributing it, together with carried forward profits, distributable reserves or share premium to the shareholder(s), each share entitling to the same proportion in such distributions, unless otherwise provided in the Articles or any contractual arrangement to which the shareholders are a party.

Notwithstanding the foregoing, the manager(s) or the board of managers, as the case may be, may in particular decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the manager(s) showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

#### **Chapter VI - Liquidation, Final provisions**

**Art. 30.** The Company may be dissolved by a resolution of the shareholder(s) adopted in compliance with the quorum and the majority rules set by the Articles or, as the case may be, by the Law for any amendment of the Articles.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by the manager(s) or such other person (who may be a physical person or a legal entity, including a shareholder) appointed by the shareholder(s), who will determine their powers and their compensation.

After payment of all the debts of and charges against the Company, including the expenses of liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the shareholder(s) so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set out for dividend distributions.

**Art. 31.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

##### *Transitory Provisions*

The first financial year of the Company shall start on the date of this deed and shall end on the thirty-first of December two thousand fourteen.

##### *Subscription and Payment*

The articles of association of the Company having thus been established, the abovenamed party, represented as stated above, has subscribed for the twelve thousand five hundred (12,500) shares.

All these shares have been fully paid up by contribution in cash, so that the sum of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary.

##### *Statement*

The notary, who has drawn up the present deed, declares that the conditions set forth in the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

##### *Estimate of Costs*

The party has estimated the costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation at about one thousand euros (1,000.-EUR).

##### *Resolutions of the sole Shareholder*

The above-named party, represented as stated above, representing the entire subscribed capital and considering itself as duly-convened, has immediately passed the following resolutions:

1. The Company's registered office is fixed at 64, rue Principale, L-5367 Schuttrange, Grand Duchy of Luxembourg.
2. The following persons have been elected as managers for an indefinite period:

*Manager A*

1. SHRM Corporate Services S.à r.l., a private limited liability Company, established under the laws of Luxembourg, having its registered office at 64, rue Principale, L-5367 Schuttrange, Grand Duchy of Luxembourg and being registered with the Luxembourg register of commerce and companies under number B 78.100

*Managers B*

2) Mr Nicolaas Johannes Alexander van Zeeland, employee, born in The Hague, the Netherlands, on 16 October 1970, professionally residing at 64, rue Principale, L-5367 Schuttrange, Grand Duchy of Luxembourg; and

3) Mrs Michelle Carvill, employee, born in Down, Ireland, on 26 November 1966, professionally residing at 64, rue Principale, L-5367 Schuttrange, Grand Duchy of Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version. In the event of any discrepancy between the English and the French text, the English version shall prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the notary, by his surname, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède**

L'an deux mille quatorze, le treizième jour du mois de février,

par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

SHRM Financial Services (Luxembourg) S.A., une Société Anonyme, établie en vertu du droit de Luxembourg, ayant son siège social au 64 rue Principale, L-5367 Schuttrange, Luxembourg, (ci-après, l'“Associé”),

représentée par Monsieur Frank Trinteler, employé privé, avec adresse professionnelle à Schuttrange, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, datée du 12 février 2014, laquelle, signée ne varietur, par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Laquelle comparante, agissant par son mandataire, a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

**Chapitre I<sup>er</sup> - Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination “Hypebox S.à r.l.” qui est régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg (ci-après, la “Société”), et en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après, la “Loi”), ainsi que par les présents statuts (ci-après, les “Statuts”).

**Art. 2.** Le siège social est établi dans la commune de Schuttrange, Grand-Duché de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré à tout autre endroit de la commune de Schuttrange par décision du ou des gérants ou, selon le cas, du conseil de gérance.

Il peut être transféré dans toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution du ou des associés délibérant aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des statuts.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Si le ou les gérants ou, selon le cas, le conseil de gérance estiment que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social se produisent ou sont imminents et qui compromettraient l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements sont imminents, le siège social pourra être transféré temporairement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera régie par la Loi. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par le ou les gérants (s) ou, selon le cas, le conseil de gérance.

**Art. 3.** L'objet de la Société est la prise de participations, au Luxembourg ou à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, dans toute société ou entreprise et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par voie de souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres titres de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette et plus généralement, tous titres et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer à l'établissement, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise.

L'objet de la Société est en outre de concevoir, développer, produire, fabriquer, acquérir, importer, exporter, commercialiser et distribuer, directement ou indirectement, sous quelque forme que ce soit, du matériel et des produits de tout genre, et plus particulièrement des logiciels et du matériel informatique, des équipements électroniques et électro-



mécaniques et des composants, ainsi que tous biens, logiciels, services, conseils, assistance, enseignement, formation, conseil, s'y rapportant directement ou indirectement, jusqu'à la création et la gestion d'information et de données sous toute forme que ce soit, plus particulièrement leur traitement, impression, conservation, distribution et transmission.

La Société sera en mesure de faire ce qui précède, directement ou indirectement, pour son propre compte ou pour le compte de tiers, soit seule ou avec des tiers, par la constitution de nouvelles personnes morales, par voie d'apport, de partenariat, de souscription, d'acquisition d'actions ou autres valeurs mobilières, par voie de fusion, alliance, entreprise conjointe ou groupement d'intérêt économique, ou en prenant ou en octroyant un bail sur tous biens ou droits, ou autrement.

L'objet de la Société est en outre l'exploitation, acquisition, cession ou octroi d'une licence, ou, plus généralement, tous les actes de cession dans toute forme que ce soit, de tous les droits de propriété intellectuelle et industrielle et, plus précisément, de tous les brevets, marques de commerce, dessins et modèles, et droits d'auteur en relation avec les activités mentionnées ci-dessus.

La Société peut emprunter sous toutes les formes, sauf par voie d'offre publique. Elle peut émettre, uniquement par voie de placement privé, des billets, des obligations et toute sorte de titres d'emprunt et de participation. La Société peut prêter des fonds, y compris, sans limitation, les revenus des emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées et d'autres sociétés du groupe. La Société pourra aussi donner des garanties et nantir, transférer, grever ou autrement créer et accorder des sûretés sur ses actifs en entier ou en partie, pour garantir ses propres obligations et celles de toute autre société, et, plus généralement, pour son propre bénéfice et celui de toute autre société ou personne physique. Pour éviter le doute, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

La Société peut employer toutes techniques et instruments pour gérer efficacement ses investissements et se protéger contre les risques de crédit, l'exposition au risque de change, les risques de taux d'intérêt et autres risques.

La société peut effectuer toutes opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes transactions de biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

**Art. 4.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

## Chapitre II - Capital, Parts sociales

**Art. 5.** Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales. Chaque part sociale a une valeur nominale d'un euro (EUR 1) et est entièrement libérée.

Les droits et obligations inhérents aux parts sociales sont identiques sauf stipulation contraire dans les Statuts ou dans la Loi ou tout autre accord contractuel conclu entre les associés.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les parts sociales en plus de la valeur nominale. L'avoir de ce compte de prime d'émission peut être utilisé pour régler le prix de rachat de parts sociales que la Société rachèterait à ses associés, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour distribuer des dividendes aux associés, ou pour affecter ces fonds à la réserve légale.

La Société peut, sans limitation, accepter des capitaux propres ou autres apports sans émettre d'actions ou autres titres en contrepartie de l'apport et peut inscrire les apports à un ou plusieurs comptes. Les décisions quant à l'utilisation de ces comptes doivent être prises par les actionnaires sous réserve de la Loi et des présents Statuts.

**Art. 6.** Chaque part sociale donne droit à un (1) vote, soumis aux limitations imposées par la Loi. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un (1) seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

**Art. 7.** Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement cessibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Sauf dispositions contraires dans la Loi, les parts sociales ne peuvent être cédées à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social, sans préjudice quant aux dispositions de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garanties financières, telle que modifiée.

La Société peut racheter ses propres parts sociales en vue et à condition de les annuler immédiatement, sans préjudice aux dispositions de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garanties financières, telle que modifiée.

**Art. 8.** La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité, de la faillite ou de la dissolution de l'associé unique ou de l'un quelconque des associés.

## Chapitre III - Gérance, Commissaires aux comptes

**Art. 9.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants qui ne doivent pas obligatoirement être des associés. Si plus d'un gérant est nommé, ils constituent un conseil de gérance.

Le ou les gérants ou, selon le cas, le conseil de gérance seront nommés par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés, selon le cas, qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat. Ils resteront en fonction jusqu'à la nomination de leurs successeurs. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif.

Le ou les associés pourront décider de qualifier les gérants comme gérants de catégorie A ou gérants de catégorie B. Une telle classification des gérants sera dûment inscrite dans les minutes de la réunion pertinente du conseil de gérance et l'appartenance des gérants à une catégorie particulière seront dûment constatée.

**Art. 10.** Le ou les gérants ou, selon le cas, le conseil de gérance ont les pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément par les Statuts ou par la Loi aux associés relèvent de la compétence du ou des gérants ou, selon le cas, du conseil de gérance.

**Art. 11.** Le ou les gérants ou, selon le cas, le conseil de gérance peuvent subdéléguer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou comités de leur choix.

**Art. 12.** Le conseil de gérance (s'il y en a) peut élire un président parmi ses membres. Le conseil de gérance peut également élire un secrétaire, qui n'a besoin d'être ni gérant ni associé de la Société et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Les réunions du conseil de gérance sont convoquées par le président ou par deux (2) gérants. Une convocation écrite est envoyée à tous les gérants par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, au moins vingt-quatre (24) heures avant la date de la réunion du conseil de gérance, à moins qu'un délai de convocation plus court n'ait été décidé par tous les gérants. La convocation indiquera le lieu, la date et l'heure de la réunion ainsi que l'ordre du jour et une indication des affaires à traiter. Si tous les gérants sont présents ou représentés à la réunion, ils peuvent par ailleurs également renoncer aux conditions et formalités de convocation.

Aucune convocation spéciale ne sera requise pour les réunions du conseil de gérance se tenant à des dates et des lieux déterminés préalablement par une résolution adoptée par le conseil de gérance.

Chaque gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par un écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un autre gérant comme son mandataire. Tout gérant pourra représenter un ou plusieurs gérants de n'importe quelle catégorie.

Les réunions du conseil de gérance se tiendront à Luxembourg ou à tout autre endroit que le conseil de gérance pourra déterminer de temps à autre.

Chaque gérant peut participer à une réunion par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'un avec l'autre. Une telle participation sera considérée équivalente à une présence physique à la réunion. Une réunion tenue par ces moyens est réputée être tenue au siège social de la Société.

Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée, y compris, en cas de différentes catégories de gérants, au moins un (1) gérant de catégorie A et un (1) gérant de catégorie B.

**Art. 13.** Les résolutions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance sont signés par deux (2) gérants ou par le président et le secrétaire (s'il y en a). Des copies ou extraits des procès-verbaux peuvent également être délivrés à des tiers en relation d'affaires avec la Société et certifiés soit par deux (2) gérants soit par le président et le secrétaire (s'il y en a). Ces procès-verbaux, copies et extraits ainsi que toutes les déclarations factuelles qu'ils contiennent sont réputées prouver, à l'égard de la Société et de tout tiers intéressé, que les résolutions ont été dûment prises à une réunion du conseil de gérance valablement tenue.

Les résolutions adoptées par le gérant unique sont consignées par écrit et signées par gérant unique.

Une résolution écrite, approuvée et signée par tous les membres du conseil de gérance, est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du conseil de gérance. La date de cette résolution est celle figurant sur l'écrit en question ou, selon le cas, celle figurant en face de la dernière signature sur ledit écrit. Une telle décision peut être consignée dans un (1) ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu signés chacun par un (1) ou plusieurs gérants.

**Art. 14.** A l'égard des tiers, la Société est valablement engagée par la signature individuelle de l'un des gérants.

Toutefois, si le ou les associés ont qualifié les gérants de gérants de catégorie A ou gérants de catégorie B, la Société ne sera engagée vis-à-vis des tiers que par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B.

La Société sera également engagée, vis-à-vis des tiers, par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui un pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance, dans les limites de ce pouvoir.

**Art. 15.** Le ou les gérants ou, selon le cas, le conseil de gérance ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Chaque gérant ou membre du conseil de gérance est uniquement responsable de ses devoirs à l'égard de la Société.

La Société indemniserà tout gérant, fondé de pouvoir ou employé de la Société et, le cas échéant, ses successeurs, héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous dommages qu'ils ont à payer et tous frais raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes de gérant,

de fondé de pouvoir ou d'employé de la Société, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et dans laquelle ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite des cas où leur responsabilité est engagée pour négligence grave ou mauvaise gestion. En cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les questions couvertes par l'arrangement transactionnel et dans ce cas seulement si la Société reçoit confirmation par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'est pas coupable de négligence grave ou mauvaise gestion. Ce droit à indemnisation n'est pas exclusif d'autres droits auxquels les personnes susnommées pourraient prétendre en vertu des Statuts.

**Art. 16.** Au cas où un des gérants aurait ou pourrait avoir un intérêt personnel dans une transaction de la Société, il devra en aviser les autres gérants et il ne pourra ni prendre part aux délibérations ni émettre un vote au sujet de cette transaction.

Dans l'hypothèse d'un gérant unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son gérant ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Les dispositions des alinéas qui précèdent ne sont pas applicables lorsque (i) l'opération en question est conclue à des conditions normales de marché et (ii) si elle tombe dans le cadre des opérations courantes de la Société.

Aucun contrat ni autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou entreprises ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs gérants ou un fondé de pouvoirs de la Société ait un intérêt personnel dans telle autre société ou entreprise, ou en est gérant, associé, membre, actionnaire, fondé de pouvoirs ou employé. Toute personne liée, de la manière décrite ci-dessus, à une société ou entreprise, avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relation d'affaires, ne devra pas être empêchée de délibérer, de voter ou d'agir sur une opération relative à de tels contrats ou transactions au seul motif de ce lien avec cette autre société ou entreprise.

**Art. 17.** Sous réserve de l'approbation de l'associé unique ou des associés, le ou les gérants peuvent recevoir une rémunération pour leur gestion de la Société et peuvent, de plus, être remboursés de toutes les dépenses qu'ils auront exposées en relation avec la gestion de la Société ou la poursuite de l'objet social de la Société.

**Art. 18.** Même après la cessation de leur mandat ou fonction, tout gérant, de même que toute personne invitée à participer à une réunion du conseil de gérance, ne devra pas dévoiler des informations sur la Société dont la divulgation pourrait avoir des conséquences défavorables pour celle-ci, à moins que cette révélation ne soit exigée par une disposition légale ou réglementaire applicable aux sociétés à responsabilité limitée.

**Art. 19.** Sauf lorsque, conformément à la Loi, les comptes annuels et/ou les comptes consolidés de la Société doivent être vérifiés par un réviseur d'entreprises agréé, les affaires de la Société et sa situation financière, en particulier ses documents comptables, peuvent et devront, dans les cas prévus par la loi, être contrôlés par un (1) ou plusieurs commissaires qui n'ont pas besoin d'être eux-mêmes associés.

Les commissaires ou réviseurs d'entreprises agréés seront, le cas échéant, nommés par les associés qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat. Leur mandat peut être renouvelé. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des associés sauf dans les cas où le réviseur d'entreprises agréé peut seulement, par disposition de la Loi, être révoqué pour motifs graves ou d'un commun accord.

#### Chapitre IV - Assemblée générale des associés

**Art. 20.** Les associés exercent les pouvoirs qui leurs sont dévolus par les Statuts et par la Loi. Si la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci exerce les pouvoirs conférés par la Loi à l'assemblée générale des associés.

Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

**Art. 21.** Si la Société compte plus de vingt-cinq (25) associés, l'assemblée générale annuelle des associés se tiendra le 25 avril à 14.15 heures.

Si ce jour n'est pas généralement un jour bancaire ouvrable à Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 22.** A moins qu'il n'y ait qu'un (1) associé unique, les associés peuvent également se réunir en assemblées générales des associés, conformément aux conditions fixées par les Statuts et la Loi, sur convocation du ou des gérants, subsidiairement, du ou des commissaires (le cas échéant), ou plus subsidiairement, des associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social émis.

La convocation envoyée aux associés indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée générale, ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter lors de l'assemblée générale des associés. L'ordre du jour d'une assemblée générale d'associés doit également, si nécessaire, indiquer toutes les modifications relatives à l'objet social ou à la forme de la Société.

Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée générale des associés et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle des associés, se tiendront au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Grand-Duché de Luxembourg, et pourront se tenir à l'étranger chaque fois que des circonstances de force majeure, appréciées souverainement par le ou les gérants, le requièrent.

**Art. 23.** Tous les associés sont en droit de participer et de prendre la parole à toute assemblée générale des associés.

Tout associé peut prendre part aux assemblées générales des associés en désignant par écrit, pouvant être transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un mandataire, associé ou non. Le conseil de gérance peut déterminer toute autre condition qui devra être remplie en vue de la participation d'un associé aux assemblées générales des associés.

Les associés participant à une assemblée générale des associés par visioconférence ou toute autre méthode de télécommunication similaire permettant leur identification, seront considérés comme présents pour le calcul du quorum et de la majorité.

Ces méthodes de télécommunication doivent satisfaire à toutes les exigences techniques afin de permettre la participation effective à l'assemblée et les délibérations de l'assemblée doivent être retransmises de manière continue.

**Art. 24.** Chaque assemblée générale des associés est présidée par un président ou par une personne désignée par le ou les gérants ou, dans l'absence d'une telle désignation, par l'assemblée générale des associés.

Le président de l'assemblée générale des associés désigne un (1) secrétaire.

L'assemblée générale des associés élit un (1) scrutateur parmi les associés présents à l'assemblée générale des associés.

Le président, le secrétaire et le scrutateur ainsi désignés forment ensemble le bureau de l'assemblée générale.

**Art. 25.** Lors de toute assemblée générale des associés autre qu'une assemblée générale convoquée en vue de la modification des Statuts ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, les résolutions seront adoptées par les associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte sur première convocation (ou consultation par écrit), les associés seront de nouveau convoqués (ou consultés) et les résolutions seront adoptées à la majorité simple, indépendamment du nombre de parts sociales représentées.

Lors de toute assemblée générale des associés, convoquée conformément aux Statuts ou à la Loi, en vue de la modification des Statuts de la Société ou de vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, la majorité exigée sera d'au moins la majorité en nombre des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social.

**Art. 26.** Les procès-verbaux des assemblées générales des associés sont signés par les membres du bureau de l'assemblée générale des associés et peuvent être signés par tous les associés ou mandataires d'associés qui en font la demande.

Les copies ou extraits de résolutions adoptées par les associés, ainsi que les procès-verbaux des assemblées générales des associés sont signés par le président de l'assemblée générale des associés, le secrétaire de l'assemblée générale des associés ou un gérant.

Les résolutions adoptées par l'associé unique seront établies par écrit et signées par l'associé unique.

Si la Société compte plusieurs associés, dans la limite de vingt-cinq (25) associés, les résolutions des associés peuvent être prises par écrit. Les résolutions écrites peuvent être constatées dans un seul ou plusieurs documents ayant le même contenu, signés par un ou plusieurs associés. Dès lors que les résolutions à adopter ont été envoyées par le ou les gérants aux associés pour approbation, les associés sont tenus, dans un délai de quinze (15) jours calendaires suivant la réception du texte de la résolution proposée, d'exprimer leur vote par écrit en le retournant à la Société par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. Les exigences de quorum et de majorité imposées pour l'adoption de résolutions par l'assemblée générale s'appliquent mutatis mutandis à l'adoption des résolutions écrites.

## Chapitre V - Année sociale, Comptes, Distributions de profits

**Art. 27.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine au trente et un décembre de chaque année.

**Art. 28.** Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le ou les gérants ou, selon le cas, le conseil de gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance dudit inventaire et du bilan au siège social de la Société.

**Art. 29.** Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve légale, jusqu'à ce que celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

Après affectation à la réserve légale, l'associé unique ou les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Ils peuvent décider de verser la totalité ou une partie du solde à un compte de réserve ou de provision, en le reportant à nouveau ou en le distribuant avec les bénéfices reportés, les réserves distribuables ou les primes d'émission, à l'associé unique ou aux associés, chaque part sociale donnant droit à une même proportion dans ces distributions, sauf stipulation contraire dans les Statuts ou dans tout arrangement contractuel auquel les associés sont partie.

Nonobstant les stipulations qui précèdent, le ou les gérants ou, selon le cas, le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le ou les gérants duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le

montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale.

## Chapitre VI - Liquidation, Dispositions finales

**Art. 30.** La Société peut être dissoute par une résolution de l'associé unique ou des associés délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées par les Statuts ou par la Loi pour toute modification de Statuts.

Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins du ou des gérants ou par toute autre personne (qui peut être une personne physique ou morale y compris un associé), nommé par l'associé unique ou les associés, qui déterminent leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, y compris les frais de liquidation, le boni de liquidation sera distribué à l'associé unique ou aux associés de manière à atteindre le même résultat économique que celui fixé par les règles de distribution de dividendes.

**Art. 31.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social de la Société commence à la date de la constitution de la Société et se termine le trente et un décembre deux mille quatorze.

### *Souscription et libération*

Les statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, la comparante préqualifiée SHRM Financial Services (Luxembourg) S.A., agissant par son mandataire, déclare souscrire les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales.

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par versement en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

### *Déclaration*

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, et en constate expressément l'accomplissement.

### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à mille euros (1.000.-EUR).

### *Résolutions de l'associé unique*

Et immédiatement après la constitution de la Société, la comparante préqualifiée, agissant par son mandataire, représentant l'intégralité du capital social et se considérant dûment convoquée, a pris les résolutions suivantes:

1. L'adresse de la Société est fixée à 64, rue Principale, L-5367 Schuttrange, Grand-Duché de Luxembourg.
2. Sont appelés aux fonctions de gérant pour une durée indéterminée:

#### *Gérant A*

1. SHRM Corporate Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée, ayant comme siège social au 64, rue Principale, L-5367 Schuttrange, Luxembourg et enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 78.100

#### *Gérant B*

1. Monsieur Nicolaas Johannes Alexander van Zeeland, employé privé, né à La Haye, Pays-Bas, le 16 octobre 1970, demeurant professionnellement à 64, rue Principale, L-5367 Schuttrange, Grand-Duché de Luxembourg; et

2. Madame Michelle Carvill, employé privé née à Down, Irlande, le 26 novembre 1966, demeurant professionnellement à 64, rue Principale, L-5367 Schuttrange, Grand-Duché de Luxembourg.

Le notaire soussignée qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante les présents Statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française. A la requête des mêmes personnes et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, la personne comparante pré-mentionnée, connue du notaire par nom, prénom, qualité et demeure a signé avec le notaire instrumentaire le présent acte.

Signé: F. Trinteler, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 18 février 2014. Relation: LAC 72014/7709. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 février 2004.

Référence de publication: 2014031754/631.

(140035657) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2014.

---

**Duvel Asset Company Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9991 Weiswampach, 2, am Hock.

R.C.S. Luxembourg B 176.160.

---

L'an deux mille treize.

Le vingt-trois décembre.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-Sur-Alzette, (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de la société à responsabilité limitée "Duvel Asset Company S.à r.l." (la "Société"), établie et ayant son siège social à L-9991 Weiswampach, Am Hock 2, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 176.160, qui a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 7 février 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1202 du 22 mai 2013.

Le capital social est fixé à cent mille euros (EUR 100.000) représenté par cinq mille (5.000) parts sans valeur nominale.

A COMPARU:

D.R.C. S.A., ayant son siège social au 2, Am Hock à L-9991 Weiswampach et reprise au Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 83.889,

Ici représentée par Monsieur Cédric Paulus, employé privé, avec adresse professionnelle au 44 rue de la vallée, L-2661 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 12 décembre 2013. Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire des comparants et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentant d'acter que:

I. L'ordre du jour est conçu comme suit:

1. Augmentation du capital de la Société à concurrence de deux millions d'euros (EUR 2.000.000), afin de le porter de son montant actuel de cent mille euros (EUR 100.000) à un montant de deux millions cent mille euros (EUR 2.100.000), par apport en numéraire, pour un montant de deux millions d'euros (EUR 2.000.000), par l'émission de cent mille (100.000) parts nouvelles sans désignation de valeur nominale;

2. Libération des apports;

3. Modification de l'objet social de la société;

4. Introduction d'un capital autorisé de EUR 5.000.000;

5. Modification de l'article 2 et l'article 6 des statuts;

6. Révocation de deux gérants;

7. Nomination de deux nouveaux gérants.

II. L'associé unique étant représenté à l'assemblée par Cédric Paulus, en vertu d'une procuration qui restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer, sur l'ordre du jour dont l'associé unique a pris connaissance avant la présente assemblée.

III. Après délibération l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital de la Société par apport en numéraire pour un montant de deux millions d'euros (EUR 2.000.000);

afin de le porter de son montant actuel de cent mille euros (EUR 100.000) à un montant de deux millions cent mille euros (EUR 2.100.000), par l'émission de cent mille (100.000) parts nouvelles sans désignation de valeur nominale,

de sorte que le capital est dorénavant représenté par cent cinq mille (105.000) parts sans désignation de valeur nominale.

*Deuxième résolution*

L'associé unique déclare libérer intégralement son apport en numéraire d'un montant de deux millions d'euros (EUR 2.000.000).

Ce montant de deux millions d'euros (EUR 2.000.000) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société.

### Troisième résolution

La Société a pour objet l'acquisition, la location, l'utilisation de matériel, machines, équipement et d'installations industrielles, commerciales ou scientifiques dans le sens le plus large.

La société a en outre pour objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, directement ou indirectement, l'enregistrement, l'acquisition, la détention, l'utilisation, la gestion, la recherche, la création, le développement, l'exploitation, la protection et le transfert de tous droits de propriété intellectuelle, y compris les droits de propriété industrielle et de propriété littéraire et artistique (tel que, sans y être limité: les noms de commerce et de sociétés, les noms de domaines internet, les logos, les brevets, les marques, les dessins, les modèles, les droits d'auteur et toutes demandes ou requêtes y afférents, les licences, inventions, permis, know-how, les droits portant sur de la technologie ou sur des logiciels), ainsi que la concession de l'usage par voie de licences, sous-licences ou tout autre contrat approprié et la cession desdits droits de propriété intellectuelle. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission d'obligations ou de tout autre instrument financier lesquels pourront, le cas échéant, être convertibles.

La Société aura également pour objet l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

La Société pourra ainsi employer ses fonds à la création, gestion, mise en valeur et liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, mettre en valeur ces titres et brevets.

La Société pourra prendre des participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que le contrôle, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

La Société pourra acquérir tous titres et droits par voie de participation, de souscription, de négociation ou de toute autre manière, participer à l'établissement, à la mise en valeur et au contrôle de toutes sociétés ou entreprises, et leur fournir toute assistance.

Elle peut en outre effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, financières ou civiles, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement, en tout ou en partie, à son objet ou qui sont de nature à en faciliter la réalisation ou l'extension.

### Quatrième résolution

L'assemblée générale décide d'introduire un capital autorisé d'un montant de cinq millions d'euros (EUR 5.000.000).

### Cinquième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 2 et l'article 6 des statuts comme suit:

« **Art. 2.** La Société a pour objet l'acquisition, la location, l'utilisation de matériel, machines, équipement et d'installations industrielles, commerciales ou scientifiques dans le sens le plus large.

La société a en outre pour objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, directement ou indirectement, l'enregistrement, l'acquisition, la détention, l'utilisation, la gestion, la recherche, la création, le développement, l'exploitation, la protection et le transfert de tous droits de propriété intellectuelle, y compris les droits de propriété industrielle et de propriété littéraire et artistique (tel que, sans y être limité: les noms de commerce et de sociétés, les noms de domaines internet, les logos, les brevets, les marques, les dessins, les modèles, les droits d'auteur et toutes demandes ou requêtes y afférents, les licences, inventions, permis, know-how, les droits portant sur de la technologie ou sur des logiciels), ainsi que la concession de l'usage par voie de licences, sous-licences ou tout autre contrat approprié et la cession desdits droits de propriété intellectuelle.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission d'obligations ou de tout autre instrument financier lesquels pourront, le cas échéant, être convertibles.

La Société aura également pour objet l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

La Société pourra ainsi employer ses fonds à la création, gestion, mise en valeur et liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, mettre en valeur ces titres et brevets.

La Société pourra prendre des participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que le contrôle, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

La Société pourra acquérir tous titres et droits par voie de participation, de souscription, de négociation ou de toute autre manière, participer à l'établissement, à la mise en valeur et au contrôle de toutes sociétés ou entreprises, et leur fournir toute assistance.

Elle peut en outre effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, financières ou civiles, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement, en tout ou en partie, à son objet ou qui sont de nature à en faciliter la réalisation ou l'extension.»

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à deux millions cent mille Euro (EUR 2.100.000.-) représenté par cent cinq mille (105.000) parts sociales (les «Parts») sans valeur nominale.

Le capital autorisé de la Société est établi à cinq millions d'euros (EUR 5.000.000). Le conseil de gérance est, pendant une période de cinq ans prenant fin le 23 décembre 2018, autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme de parts avec ou sans prime d'émission, à libérer par des versements en espèces, ou par des apports autres qu'en espèces, tels des apports en nature, des titres, des créances, par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société. Le conseil de gérance est encore expressément autorisé à réaliser tout ou partie du capital autorisé par l'incorporation de réserves disponibles dans le capital social. Le conseil de gérance peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir le paiement du prix des parts représentant tout ou partie de cette augmentation de capital. Chaque fois que le conseil de gérance aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article à la modification intervenue en même temps.»

#### *Cinquième résolution*

Les Associés décident de révoquer les gérants suivants avec effet immédiat:

- Monsieur Philippe Moortgat, domicilié à Hazegrasstraat 42, 8300 Knokke-Heist (Belgique), né à Uccle (Belgique), le 1<sup>er</sup> mai 1964.
- Monsieur Bernard Moortgat, domicilié à Rode Beukendreef 27, 9831 Deurle (Belgique), né à Uccle (Belgique), le 6 mars 1966.

#### *Sixième résolution*

Les Associés décident de nommer les personnes suivantes en leur qualité de gérant de la société pour une durée indéterminée:

- Monsieur Daniel Krug, domicilié Dennenlaan 86, 2540 Hove (Belgique), né à Merksem (Belgique) le 21 août 1965.
- Monsieur Seraf De Smedt, domicilié Meusegemstraat 100A, 1861 Meise (Belgique), né à Dendermonde (Belgique) le 21 octobre 1974.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à la somme de deux mille huit cents euros (EUR 2.800,-).

DONT ACTE, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, ès-qualité qu'il agit, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ledit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Paulus, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 02 janvier 2014. Relation: EAC/2014/61. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014027744/148.

(140033377) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2014.

---

#### **Albatros Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 98.862.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ALBATROS INVEST S.A.

Référence de publication: 2014034435/10.

(140039351) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2014.

---